

République du Mali
Un Peuple – Un But – Une Foi

Ministère du Développement Social
de la Solidarité et des Personnes Agées



Programme des Nations
Unies pour le Développement

Observatoire du Développement Humain Durable
et de la Lutte contre la Pauvreté au Mali
(ODHD/LCPM)



PROFIL DE PAUVRETE DU MALI

2001



PREFACE

Depuis l'indépendance en 1960, plusieurs plans et programmes de développement ont été élaborés et mis en œuvre au Mali. Malgré les résultats souvent positifs au plan macro-économique, la fin des années 90 a révélé les insuffisances d'un tel développement en matière de réduction de la pauvreté.

Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) adopté en mai 2002 par le Gouvernement du Mali est un cadre fédérateur des programmes et projets de développement. Il présente la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté à moyen terme en tenant compte du caractère multidimensionnel du phénomène. Le succès de cette stratégie dépend entre autres d'une meilleure connaissance du phénomène de pauvreté.

Le Gouvernement du Mali ayant fait de la lutte contre la pauvreté la priorité de toutes les priorités, la présente étude relative à l'établissement du profil de pauvreté au Mali à partir des résultats de l'Enquête Malienne d'Evaluation de la Pauvreté (EMEP 2001), a été réalisée par l'Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte Contre la Pauvreté au Mali (ODHD/LCPM) avec la collaboration du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

J'ose espérer que les conclusions issues de cette étude feront œuvre utile et alimenteront les travaux préparatoires du CSLP, 2^e génération, les discussions avec les Partenaires Techniques et Financiers en information sur les conditions de vie économiques et sociales des ménages afin de mieux cibler les actions de développement en faveur des populations pauvres et des groupes vulnérables.

Mes vifs remerciements au Programme des Nations Unies pour le Développement pour leur appui financier et technique qui a permis la réalisation de la présente étude.

Mes remerciements aux experts d'AFRISTAT pour leur appui technique précieux.

Je remercie également les consultants : Seydou Moussa TRAORE, Ingénieur Statisticien Démographe et Inhye AG MOHAMED, Economiste Planificateur pour le travail accompli.

Enfin, je souhaite que les résultats de cette étude conduisent à la mise en place d'un Système d'Informations pour la Réduction de la Pauvreté (SIRP) efficace et pertinent afin de mieux définir les mesures permettant de réduire la pauvreté et de favoriser le développement social et le bien être de l'ensemble de la population malienne.

Zoumana Bassirou FOFANA

Coordonnateur ODHD

SOMMAIRE

	PAGE
Sommaire	1
Liste des tableaux	3
Liste des graphiques	4
Liste des cartes	5
Sigles & Abréviations	6
1. Introduction	7
2. Problématique	7
3. Objectifs	8
4. Présentation générale du pays	9
5. Revue de littérature	10
5.1. Enquête Budget – Consommation (EBC) de 1988/1989	10
5.2. Enquête Malienne de Conjoncture Economique et Sociale (EMCES) de 1994	11
5.3. Enquête sur les aspirations des populations maliennes de 1997	13
5.4. Enquête Malienne d’Evaluation de la Pauvreté (EMEP) de 2001	13
6. Méthodologie	16
6.1. Les données utilisées et les unités statistiques	16
6.2. Statistiques descriptives	16
7. L’Ampleur et les principales caractéristiques de la pauvreté	17
7.1. Structure et évolution des dépenses des ménages	17
7.2. Pauvreté monétaire	20
7.2.1. Seuil de pauvreté	20
7.2.2. Niveau et évolution de la pauvreté monétaire	21
7.2.3. Profil de la pauvreté par milieu de résidence	21
7.2.4. Profil de la pauvreté par région	22
7.3. Pauvreté non monétaire	24
8. L’inégalité de niveau de vie	25
8.1. Structure de l’inégalité de revenu	25
8.2. Indices d’inégalité de la distribution de revenu	26
9. Pauvreté et caractéristiques sociodémographiques de la population et des ménages	28
9.1. Structure de la population par âge et sexe	28
9.2. Structure et composition des unités alimentaires	28
9.3. Sexe du chef de ménage	29
9.4. Situation matrimoniale	29
9.5. Structure ethnique	30
9.6. Mode de vie	31
9.7. Education et alphabétisation	31
9.7.1. Fréquentation scolaire	31
9.7.2. Scolarisation des enfants de 7-12 ans	31
9.7.3. Raisons de non fréquentation	31
9.7.4. Type d’établissement fréquenté	32
9.7.5. Niveau d’instruction des chefs de ménages	32
9.7.6. Accessibilité aux services d’éducation	33
9.7.7. Alphabétisation des 15 ans et plus	33
9.8. Santé	33
9.8.1. Morbidité	33

9.8.2. Accessibilité aux services de santé	33
9.8.3. Utilisation des services de santé	34
9.8.4. Statut du centre de santé	35
10. Pauvreté et caractéristiques socioéconomiques de la population et des ménages	36
10.1. Emploi	36
10.1.1. Situation dans l'activité	36
10.1.2. Structure par âge de la population active occupée et des chômeurs	36
10.1.3. Secteur d'activité	37
10.1.4. Branche d'activité	37
10.1.5. Statut dans l'activité	37
10.1.6. Forme de rémunération	38
10.1.7. Incidence de la pauvreté selon la branche d'activité du chef de ménage	38
10.1.8. Structure de la dépense moyenne par tête	38
11. Le cadre de vie et les avoirs des ménages	39
11.1. Type d'habitat et mode d'occupation du logement	39
11.2. Fonctionnalités du logement	41
11.3. Biens durables possédés par le ménage	42
12. Estimation de l'incidence de la pauvreté dans les cercles et les communes	43
12.1. Choix du modèle	43
12.2. Cartes de pauvretés	43
13. Conclusions et recommandations	45
Annexes	48
Bibliographie	69

LISTE DES TABLEAUX

	PAGE
TABLEAU 7.1 : Niveau de la dépense totale moyenne par ménage en 2001	17
TABLEAU 7.2 : Structure des dépenses moyennes par ménage en pourcentage en 2001	17
TABLEAU 7.3 : Structure des dépenses totales moyennes par ménage selon le quintile de dépenses (%)	18
TABLEAU 7.4 : Evolution de l'incidence, de la profondeur et de la sévérité de la pauvreté	21
TABLEAU 7.5 : Incidence de la pauvreté et de l'extrême pauvreté selon le milieu de résidence (%)	21
TABLEAU 7.6 : Indices de la pauvreté et de l'extrême pauvreté selon la région (%)	22
TABLEAU 7.7 : Proportion de la population selon les déclarations sur la pauvreté (%)	24
TABLEAU 9.1 : Structure de la population par sexe et par groupe d'âge selon le degré de pauvreté (%)	28
TABLEAU 9.2 : Composition des unités alimentaires	28
TABLEAU 9.3 : Taille des unités alimentaires	29
TABLEAU 9.4 : Répartition par sexe des chefs de ménage	29
TABLEAU 9.5 : Structure de la population de 12 ans et + selon la situation matrimoniale	30
TABLEAU 9.6 : Structure ethnique	30
TABLEAU 9.7 : Mode de vie	31
TABLEAU 9.8 : Fréquentation scolaire de la population de 7 ans et plus	31
TABLEAU 9.9 : Taux de scolarisation des enfants âgés de 7-12 ans	31
TABLEAU 9.10 : Raisons de non fréquentation	31
TABLEAU 9.11 : Type d'établissement fréquenté	32
TABLEAU 9.12 : Niveau d'instruction du chef de ménage	32
TABLEAU 9.13 : Distance par rapport à l'école primaire la plus proche	33
TABLEAU 9.14 : Taux d'alphabétisation des 15 ans et plus	33
TABLEAU 9.15 : Taux de morbidité	32
TABLEAU 9.16 : Distance par rapport au centre de santé le plus proche	33
TABLEAU 9.17 : Caractéristiques des consultations	34
TABLEAU 9.18 : Statut du centre de santé de la dernière consultation	35
TABLEAU 10.1 : Répartition de la population de 6 ans et + selon la situation dans l'activité	36
TABLEAU 10.2 : Répartition par âge des actifs occupés et des chômeurs	36
TABLEAU 10.3 : Secteur d'activité des actifs occupés	37
TABLEAU 10.4 : Branche d'activité des actifs occupés	37
TABLEAU 10.5 : Statut dans l'activité des actifs occupés	37
TABLEAU 10.6 : Forme de paiement des actifs occupés	38
TABLEAU 10.7 : Indices de pauvreté selon la branche d'activité du chef de ménage	38
TABLEAU 10.8 : Structure de la dépense moyenne par tête	39
TABLEAU 11.1 : Type et mode d'occupation du logement	39
TABLEAU 11.2 : Fonctionnalités du logement	41
TABLEAU 11.3 : Proportion de ménages possédant un équipement donné	42

LISTE DES GRAPHIQUES

	PAGE
Graphique 1: Evolution de la dépense totale moyenne par ménage (1000 FCFA)	18
Graphique 2: Evolution de l'incidence de la pauvreté par milieu (%)	22
Graphique 3: Evolution de l'incidence de la pauvreté par région (%)	23

LISTE DES CARTES

	PAGE
Carte 1 : Pauvreté par région (Incidence)	49
Carte 2 : Pauvreté par région (Profondeur)	50
Carte 3 : Pauvreté par région (Sévérité)	51
Carte 4 : Pauvreté par cercle (Incidence)	52
Carte 5 : Pauvreté par cercle (Profondeur)	53
Carte 6 : Pauvreté par cercle (Sévérité)	54
Carte 7 : Pauvreté par commune (Incidence)	55
Carte 8 : Pauvreté par commune (Profondeur)	56
Carte 9 : Pauvreté par commune (Sévérité)	57

SIGLES & ABBREVIATIONS

CAP	Capacité d'Aptitude Professionnelle
CEP	Certificat d'Etude Primaire
CSCOM	Centre de Santé Communautaire
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DNSI	Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique
DSA	Dimensions Sociales de l'Ajustement Structurel
EBC	Enquête Budget Consommation
EMCES	Enquête Malienne de Conjoncture Economique et Sociale
EMEP	Enquête Malienne d'Evaluation de la Pauvreté
ENP	Etude Nationale Prospective
F CFA	Franc de la Communauté Financière d'Afrique
MEFP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MPAT	Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PIB	Produit Intérieur Brut
PRODEC	Programme Décennal de Développement de l'Education
QUID	Questionnaire Unifié des Indicateurs du Développement
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SE	Section d'Enumération
STATA	Statistics Data Analysis
UA	Unité Alimentaire

Résumé

Une meilleure connaissance du phénomène de pauvreté est une condition nécessaire pour une mise en œuvre efficiente du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté. Elle permet d'accroître l'efficacité de ce cadre, d'assurer l'adéquation des activités à réaliser par rapport aux objectifs fixés. L'élaboration d'un profil de pauvreté sur la base des données collectées à travers l'Enquête Malienne d'Evaluation de la Pauvreté (EMEP) constitue un précieux outil d'aide aux décideurs pour mieux orienter les actions à entreprendre dans le cadre de la politique de réduction de la pauvreté.

Un profil de pauvreté sert à caractériser les principales manifestations de la pauvreté. Il met en évidence comment le phénomène varie d'une région à l'autre, d'un groupe particulier de population à l'autre, d'un secteur d'activité à l'autre, d'un milieu à l'autre. En outre, le profil permet d'apprécier l'évolution du phénomène de pauvreté pour différents segments de la population afin d'identifier ceux pour lesquels une attention particulière mérite d'être accordée. Il met également en évidence la mesure dans laquelle les caractéristiques régionales, les caractéristiques socio-démographiques des ménages mais aussi les dotations en infrastructures affectent les conditions de vie des ménages.

Le profil de pauvreté, contribue ainsi à enrichir la connaissance sur la pauvreté et oriente utilement le ciblage des groupes vulnérables et la formulation des politiques en faveur de ceux-ci.

Au Mali, l'unique profil de pauvreté a été réalisé en 1993 sur la base des données de l'Enquête Budget Consommation (EBC) de 1988/89. Si cette étude a permis d'avoir une idée sur l'ampleur du phénomène de pauvreté au niveau national, elle n'a pas permis d'apprécier l'impact des différentes politiques sur la pauvreté et sur l'inégalité. Plusieurs questions demeurent alors sans réponse : Où sont les pauvres ? Qui sont les pauvres ? Sur quelles variables peut-on agir si l'on vise une réduction significative de la pauvreté ? Les politiques ont-elles les mêmes effets sur les différentes catégories socio-économiques, sur les ménages de tailles différentes ou sur les différentes régions ?

Le présent profil tente de donner des réponses à toutes ces interrogations.

L'activité économique est largement dominée au Mali par le secteur primaire qui emploie environ 80% des actifs occupés. Environ un actif sur dix est sans emploi pour la population âgée de 10 ans et plus. Le chômage est plus important dans le district de Bamako (la plus grande agglomération du pays) et dans les villes secondaires et touche surtout les diplômés (environ 19 % chez les diplômés de niveau supérieur). Le chômage se manifeste également en milieu rural avec un taux de chômage qui atteint environ 7%.

Ainsi, la dépense totale moyenne par ménage (en 2001) s'élève à 1273,8 mille FCFA par an. Elle varie sensiblement d'un milieu de résidence à l'autre. En effet, dans le milieu urbain, la dépense totale moyenne est de 1898,3 mille FCFA contre 1017,7 mille FCFA pour le milieu rural soit 54 % de la moyenne urbaine.

Au Mali, un peu moins d'un tiers (32 %) des dépenses sont consacrés à l'achat des produits alimentaires. En tenant compte de l'autoconsommation, la part des dépenses consacrée à l'alimentation s'élève à 42 % soit un peu plus de deux cinquième des dépenses.

Si en 1989, sur une population estimée à 7,8 millions 72,7 % consommaient annuellement moins de 137.000 FCFA et 36,7 % consommaient annuellement moins de 77.000 FCFA ; en revanche Sur une population estimée à 10,3 millions en 2001, 68,3 % consomment annuellement l'équivalent de moins de 144.022 FCFA et se trouvent de ce fait classé dans la population pauvre. De même, 55,1 % de la population consomment

l'équivalent de moins de 108.017 FCFA par an considéré comme vivant dans l'extrême pauvreté.

L'analyse de la pauvreté selon le milieu de résidence révèle un écart significatif entre le milieu rural (80,9 %) et le milieu urbain (32,8 %). Au niveau du milieu urbain, l'incidence de la pauvreté est 33 % supérieure dans les autres villes que dans le district de Bamako. La profondeur de la pauvreté et la sévérité de la pauvreté sont également plus importantes en milieu rural qu'en milieu urbain.

les populations des régions de Mopti, Sikasso et Koulikoro sont les plus touchées par la pauvreté monétaire ainsi que l'extrême pauvreté monétaire et elles contribuent pour plus de la moitié à l'incidence de la pauvreté au niveau national.

Concernant la perception de la pauvreté, on relève que 68,5 % des ménages pensent que la pauvreté se traduit par le manque de nourriture. Cette proportion atteint 73,1 % en milieu rural.

En matière de distribution, les 11,2 % des ménages résidant à Bamako se partagent 20,4 % du revenu total national et les autres villes qui abritent 17,9 % des ménages se partagent 25,5 % du revenu total tandis que les 70,9 % des ménages restant cumulent en moyenne 54,1% du total de ce revenu. En ce qui concerne la branche d'activité, on constate que l'inégalité de la distribution de revenu est la plus importante dans la branche des services.

L'indice de Gini qui traduit un niveau moyen d'inégalité dépasse (0,401 en 2001) celle observée en 1989 qui est de 0,365. Il apparaît donc que la baisse de l'incidence de la pauvreté entre 1989 et 2001 s'est accompagnée d'une augmentation de l'inégalité dans les revenus.

Les ménages maliens sont en général de grande taille. Ceux qui ont 5 personnes et plus représentent 93,9 %. Les ménages de huit personnes ou plus abritent trois quart de la population (75,1 %) et les ménages de moins de quatre personnes et moins représentent 6,1 % et ceux de cinq à sept personnes renferment 18,8 % de la population. Quel que soit le degré de pauvreté, les unités alimentaires de grande tailles prédominent.

Au Mali, la proportion de la population masculine occupée est de deux fois plus élevée que la population féminine occupée (68,2 % contre 35,2 % pour les femmes). Plus de 90 % des actifs occupés travaillent dans le secteur des ménages et dans les unités informelles ; tandis que plus de 70 % des actifs occupés exercent dans la branche des activités agricoles (agriculture, élevage, pêche) indépendamment de leur statut de pauvreté.

Les ménages les plus vulnérables sont ceux dirigés par travailleurs du secteur agricole. L'incidence de la pauvreté au sein de ces ménages s'élève à 72,7 % nettement plus élevée que l'incidence nationale (68,4 %).

Aussi, plus de deux tiers (69,4 %) des ménages logent dans des concessions à plusieurs logements. Cette situation peut s'expliquer par la forte concentration des populations dans les quartiers non lotis et du style de construction en milieu rural.

Le présent profil de pauvreté donne deux photos de la situation de pauvreté sur la base de l'EBC 1988 et l'EMEP 2001.

1. Introduction

Les efforts de développement et d'amélioration des conditions de vie des populations au Mali au cours de ces dernières années ont été faits dans le cadre de la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) adopté en mai 2002.

Le CSLP est le cadre unique de référence pour la politique de développement économique et sociale du pays à moyen terme et le référentiel des négociations avec l'ensemble des partenaires techniques et financiers.. Les grands axes de cette stratégie sont au nombre de trois :

- **Premier Axe** : Développement institutionnel et amélioration de la gouvernance et de la participation ;
- **Deuxième Axe** : Développement humain et renforcement de l'accès aux services sociaux de base ;
- **Troisième Axe** : Développement des infrastructures et appuis aux secteurs productifs.

Pour chacun des axes, l'accent est mis sur le besoin d'actions spécifiques et correctives pour intégrer les pauvres et pour réduire les disparités entre régions, entre communes, entre milieux urbain/rural et entre sexes, etc.

Le succès des programmes retenus dans le CSLP dépend, entre autres, du système de suivi et d'évaluation mis en place. En effet, une meilleure connaissance du phénomène de pauvreté est requise pour rendre ce système efficace et pour assurer l'adéquation des activités à réaliser par rapport aux objectifs fixés. C'est dans ce cadre que la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique a réalisé en 2001 une enquête de structure intitulée «Enquête Malienne d'Evaluation de la Pauvreté (EMEP)». L'élaboration d'un profil de pauvreté sur la base des données collectées à travers cette enquête constitue un précieux outil d'aide aux décideurs pour mieux orienter les actions à entreprendre dans le cadre de la politique de réduction de la pauvreté. En outre, ce profil permettra d'apprecier l'évolution du phénomène de pauvreté pour différents segments de la population depuis 1988/89, date de référence du premier profil élaboré dans le pays afin d'identifier ceux pour lesquels une attention particulière mérite d'être accordée.

La présente étude est articulée autour de 7 chapitres en plus des généralités avec un bref aperçu sur la revue documentaire et les orientations méthodologiques : l'ampleur et les principales caractéristiques de la pauvreté, l'inégalité de revenu, la pauvreté et les caractéristiques sociodémographiques de la population et des ménages, la pauvreté et les caractéristiques socioéconomiques de la population et des ménages, le cadre de vie et les avoirs des ménages, l'estimation de l'incidence de la pauvreté dans les cercles et les communes. Le chapitre final récapitule les principaux enseignements tirés de l'analyse qui a été réalisée et fait des recommandations pour mieux orienter le suivi des politiques de réduction de la pauvreté.

2. Problématique

Depuis l'indépendance en 1960, plusieurs plans et programmes de développement ont été élaborés et mis en œuvre au Mali. Malgré les résultats souvent positifs au plan macro-économique, la fin des années 90 a révélé les insuffisances d'un tel développement en matière de réduction de la pauvreté.

La méconnaissance des zones et des déterminants de la pauvreté était à l'origine, entre autres, de l'inefficacité des interventions des acteurs du développement.

Au Mali, l'unique profil de pauvreté a été réalisé en 1993 sur la base des données de l'Enquête Budget Consommation (EBC) de 1988/89. Si cette étude a permis d'avoir une

idée sur l'ampleur du phénomène de pauvreté au niveau national, elle n'a pas permis d'apprécier l'impact des différentes politiques sur la pauvreté et sur l'inégalité. Plusieurs questions demeurent alors sans réponse : Où sont les pauvres ? Qui sont les pauvres ? Sur quelles variables peut-on agir si l'on vise une réduction significative de la pauvreté ? Les politiques ont-elles les mêmes effets sur les différentes catégories socio-économiques, sur les ménages de tailles différentes ou sur les différentes régions ?

Voilà autant de questions auxquelles seules les études poussées et dynamiques du profil de pauvreté et d'inégalité au Mali peuvent répondre.

3. Objectifs

L'objectif principal de l'étude est de réaliser une analyse plus approfondie de la pauvreté et de l'inégalité au Mali. Plus spécifiquement l'étude vise à :

- déterminer les lieux et les groupes de pauvreté ;
- analyser de façon approfondie le profil de la pauvreté en identifiant les groupes de consommation, qui contribuent le plus à la pauvreté et à l'extrême pauvreté ;
- approfondir la connaissance de la dimension genre de la pauvreté ;
- analyser les besoins des pauvres ;
- tirer des leçons, à partir des résultats produits et faire des recommandations qui pourront contribuer à réduire l'incidence de la pauvreté et à renforcer le système de suivi et évaluation du phénomène de pauvreté au Mali.

4. Présentation générale du pays

La république du Mali, pays continental par excellence, couvre une superficie d'environ 1.241.248 Km². Elle partage près de 7.200 km de frontières avec, au nord l'Algérie ; à l'est le pays est frontalier avec le Niger ; au sud-est avec le Burkina Faso ; au sud le Mali est limité par la Côte d'Ivoire et par la Guinée et à l'ouest par la Mauritanie et le Sénégal. Le relief est peu élevé et peu accidenté ; c'est un pays de plaines et de bas plateaux. L'altitude moyenne est de 500 mètres.

Le régime hydrographique, tributaire de la configuration géographique, qui s'étend entre les 11° et 25° de latitude nord, du relief et du climat, est essentiellement constitué par les bassins du haut Sénégal et du Niger. Deux fleuves traversent le Mali : le fleuve Niger et le fleuve Sénégal. Le réseau hydrographique dessert surtout le sud du pays. La partie septentrionale de cette zone est arrosée par le fleuve Sénégal et ses affluents, la partie orientale par le fleuve Niger et ses constituants. Le régime de l'ensemble de ce réseau est tropical : hautes eaux en période d'hivernage et basses eaux en saison sèche. Ainsi, du sud au nord, un quart du territoire est situé dans la zone soudano-guinéenne 50% dans la zone sahélienne et 25 % dans le désert saharien. Le climat est sec avec une saison sèche et une saison des pluies, cette dernière durant en moyenne 5 mois au sud et moins d'un mois au nord. Le niveau des précipitations s'établit entre 1300 mm à 1500 mm au sud tandis que la moyenne est de l'ordre de 200 mm au nord.

Sur le plan économique, comme l'écrasante majorité des états africains en général, en particulier ceux de l'Afrique au sud du Sahara, le Mali a une économie dont les ressources proviennent en premier chef de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. C'est dire que l'économie est dominée par le secteur primaire qui reste tributaire des aléas climatiques et des prix des matières premières sur le marché international. Ce secteur occupe environ 80 % de la population active et représente environ 40 % du Produit Intérieur Brut (PIB).

Selon les données du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH), le Mali avait une population résidente de 9.810.912 habitants en avril 1998 dont 50,5 % de femme et 49,5 % d'hommes. Elle est estimée 2001 à 11 millions d'habitants avec un taux d'accroissement de 2,2 %. La densité est estimée à 9 habitants au kilomètre carré. Selon les données du RGPH de 1998, 99 % maliens sont sédentaires et 1 % sont des nomades. La majorité de la population réside en milieu rural (73 %). La répartition spatiale est inégale ; les trois-quarts de la superficie du pays abritent moins 10,0 % de la population.

L'état sanitaire se caractérise, entre autres, par un quotient de mortalité infantile juvénile de 229 % sur la période 1996-2001, un taux de mortalité maternelle de 582 décès pour 100.000 naissances vivantes sur la période 1989-1996 et des taux de malnutrition des enfants de moins de 5 ans assez important. Près de la moitié (49 %) des enfants de moins de 5 ans souffrait de retard de croissance en 2001 et plus du tiers (38 %) d'émaciation. Toutefois, avec la mise en œuvre du Programme de Développement Sanitaire et Social (PRODESS) depuis 1998, on note une amélioration de certains indicateurs de couverture et d'accès.

L'activité économique est largement dominée au Mali par le secteur primaire qui emploie environ 80% des actifs occupés. Environ un actif sur dix est sans emploi pour la population âgée de 10 ans et plus. Le chômage est plus important dans le district de Bamako (la plus grande agglomération du pays) et dans les villes secondaires et touche surtout les diplômés (environ 19 % chez les diplômés de niveau supérieur). Le chômage se manifeste également en milieu rural avec un taux de chômage qui atteint environ 7%.

Le Gouvernement du Mali a fait de l'éducation un secteur prioritaire du développement socio-économique. Cette volonté politique s'est traduite par l'élaboration, l'adoption et la mise en oeuvre d'un Programme Décennal de Développement de l'Éducation (PRODEC). Ce Programme devrait permettre un développement harmonieux du système éducatif en orientant mieux les importants efforts déployés par l'Etat, les collectivités territoriales, les communautés et les partenaires techniques et financiers. Les infrastructures ont connu une forte augmentation ces dernières années. Le nombre d'établissements de l'enseignement fondamental s'élève à 8627 en 2004.

5. Revue de littérature

L'adoption des programmes d'ajustement structurel (PAS) dans la plupart des pays africains au début des années 1980 et les nombreuses controverses soulevées par leurs retombées néfastes sur les populations démunies et vulnérables, ont occasionné plusieurs études sur le phénomène de pauvreté, généralement avec l'appui des partenaires au développement, dans le cadre de ce que l'on a communément appelé «les dimensions sociales de l'ajustement » (DSA).

Au Mali, des opérations importantes ont été réalisées en vue de bien cerner les manifestations et l'ampleur du phénomène de pauvreté afin de mieux cibler les actions de développement en faveur des populations pauvres et des groupes vulnérables.

On tentera ici de rappeler les plus importantes d'entre elles tout en mettant l'accent sur les principaux résultats auxquels elles ont aboutis en matière d'analyse de la pauvreté.

5.1. Enquête Budget – Consommation (EBC) de 1988/1989¹

La phase de collecte de l'EBC a été effectuée sur le terrain durant une année : de juin 1988 à mai 1989 sur l'intégralité du territoire national, tant en milieu rural qu'en milieu urbain, de façon à assurer une représentativité équivalente de toute la population du pays.

L'enquête a porté sur les ménages regroupés en entités fonctionnelles dites Unités Alimentaires (UA) qui ont été définies comme l'ensemble des ménages qui préparent et consomment ensemble les repas mis ensemble. Toutefois, ont été exclues du champ de l'enquête, les UA formées de ménages collectifs (hôtels, internats, hôpitaux, casernes) et par commodité les UA composées d'une seule personne, celles dont le chef est un expatrié (étranger) non africain ou un expatrié africain travaillant au compte d'un organisme international.

Le plan de sondage est un plan à 2 degrés et le tirage de l'échantillon s'est effectué indépendamment dans les différents milieux (urbain, rural) des 7 régions administratives de l'époque.

Le nombre d'UA échantillon par section d'énumération (SE) dépend du milieu. Il est de 6 pour les SE rurales et de 8 pour les SE urbaines pour tenir compte de la relative homogénéité du milieu rural par rapport au milieu urbain. Au total, le nombre d'UA échantillon était de **2.816**.

La technique de collecte des données a consisté en l'administration de 2 questionnaires auprès des UA échantillon : un questionnaire alimentaire dont l'objectif est de déterminer la consommation alimentaire et ses aspects nutritionnels, et un questionnaire budgétaire qui permet d'enregistrer les acquisitions de biens et services non alimentaires de l'UA au

¹ Voir : MEFP/DNSI : Mali : profil de la pauvreté, septembre 1993.

cours des périodes données afin de déterminer en valeur la consommation par produit pour un cycle d'une année.

Ainsi, après traitement des données issues de l'EBC, on a pu estimer toutes les dépenses des UA échantillon, les rapporter à la dépense par tête et constituer des groupes de population selon le niveau de dépense annuelle.

La grille d'analyse du profil de la pauvreté utilisée par l'EBC est fondée, d'une part, sur la consommation des individus et, d'autre part, sur des critères géographiques. On a donc choisi de s'appuyer sur un critère objectif pour déterminer le seuil de pauvreté. Pour cela on a déterminé le niveau de dépenses au-dessous duquel la population ne satisfait pas ses besoins énergétiques alimentaires, soit **2.450 kcal par jour**. Ce niveau correspond, d'après les résultats de l'EBC 1988/89, à une consommation annuelle moyenne par personne de 136.754 F CFA. Par ailleurs, l'enquête donne une consommation annuelle moyenne de 134.138 F CFA.

Aussi, la prise en considération des besoins alimentaires et des besoins non alimentaires, a conduit à l'époque à fixer le **seuil de pauvreté à 137.000 F CFA**, soit légèrement au-dessous du seuil mondial (soit 150.000 F CFA de fin 1988). Sur cette base, **72% de la population du Mali consommaient annuellement l'équivalent de moins de 137.000 F CFA en 1988/89 et se trouvaient de ce fait classée ici dans la population pauvre**. Pour fixer le seuil de la grande pauvreté, la population pauvre a été divisée en deux parts égales. On a obtenu ainsi un seuil de 77.000 F CFA : **36% de la population, qui constituaient ici le groupe « très pauvres », consommaient donc chaque année l'équivalent de moins de 77.000 F CFA**.

Les résultats de l'EBC 1988/89 ont aussi révélé que **90% de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté réside en milieu rural**. Dans une proportion de 70% les pauvres sont des agriculteurs. La pauvreté au Mali est donc pour l'essentiel un problème rural. En effet, la consommation est plus faible là où l'offre est plus rare, et le milieu rural souvent enclavé et difficile d'accès contribue fortement à la rareté de l'offre.

Un **très pauvre urbain** fréquente beaucoup plus le système scolaire qu'un **non pauvre du milieu rural**. De même, en milieu urbain un pauvre affecte **une plus grande part de ses dépenses à la santé**. En revanche, **en milieu rural les pauvres sont sensiblement mieux nourris qu'en milieu urbain**, en terme de quantité énergétique consommée. De ce point de vue la comparaison entre pauvres ruraux et urbains se révèle féconde.

5.2. Enquête Malienne de Conjoncture Economique et Sociales (EMCES) de 1994²

Tant dans sa philosophie que dans ses objectifs, l'Enquête Malienne de Conjoncture Economique et Sociale (EMCES), appartient à la génération des enquêtes prioritaires de la Banque Mondiale sur la dimension sociale de l'ajustement (DSA). En effet, l'EMCES est intervenue après la dévaluation de 50% du franc CFA en janvier 1994. Elle a été menée par la DNSI de mars à juin 1994 sur l'ensemble du territoire national. Elle avait pour objectif de fournir les données statistiques permettant de :

² Voir : 1) Primature/Commissariat au Plan/DNSI : Enquête Malienne de Conjoncture Economique et Sociale (EMCES) 1994 : principaux résultats ;

2) Primature/Commissariat au Plan/DNSI : étude sur les revenus et les dépenses de l'Enquête Malienne de Conjoncture Economique et Sociale (EMCES) 1994, consultant : Mamadou MAGASSA.

- 1) connaître les conditions de vie économiques et sociales des ménages et mesurer leurs niveaux de vie ;
- 2) mesurer l'impact des mesures de politique macro-économique sur la population ;
- 3) compléter les indicateurs socio-économiques du pays.

Ces données devraient fournir aux décideurs politiques les informations nécessaires pour identifier les groupes les plus vulnérables de la population qui devraient faire l'objet d'une prise en charge appropriée dans le cadre de politiques sociales.

La répartition de l'échantillon total, effectivement tiré, selon le plan de sondage (nombre de sections d'énumération - SE et de ménages) et par milieu (urbain et rural) est donné comme suit :

Niveaux de sondage/Milieux	Urbain	Rural	Total
- Nombre de sections d'énumération (SE)	274	211	485
- Nombre de ménages	5.480	4.220	9.700

Le questionnaire de l'enquête se compose de 11 sections qui traitent des grands thèmes suivants : caractéristiques du ménage et de ses membres, logement et accès aux services, emploi et chômage, migration, agriculture, entreprises non agricoles, dépenses, revenus, avoirs, anthropométrie et vaccinations.

Après saisie et traitement, les données de l'EMCES ont permis d'avoir quelques indications sur les conditions de vie des ménages maliens en 1994 :

- **concernant les dépenses**, la dépense totale estimée pour l'ensemble du pays est de **649 milliards de F CFA**, montant nettement inférieur à celui dégagé par l'EBC 1988/1989, soit 941 milliards de F CFA. Cette différence s'expliquerait en partie par la différence de méthodologie. La dépense moyenne par ménage observée est de **714.061 F CFA** par an pour l'ensemble du pays, contre **1.161.913 F CFA** pour le milieu urbain et **610.276 F CFA** pour le milieu rural. Les niveaux de dépense moyenne per capita corrigée sont respectivement de **107.794 F CFA** pour l'ensemble du pays, **195.575 F CFA** pour l'urbain et **78.367 F CFA** pour le rural ;
- **concernant les revenus**, sur la base des corrections faites à partir des Comptes Economiques de 1994, les résultats de l'EMCES ont donné un revenu total estimé à **976 milliards de F CFA**, un revenu annuel moyen du ménage de **796.040 F CFA** et un revenu moyen par tête de **120.874 F CFA** pour l'ensemble du pays contre **274.624 F CFA** pour le milieu urbain et **85.322 F CFA** pour le milieu rural ;
- **concernant la structures des dépenses**, les résultats de l'EMCES tels que publiés permettent de calculer des coefficients budgétaires pour 7 grands postes de dépenses et pour 41 produits. Ces coefficients budgétaires diffèrent évidemment selon le poste de dépense et le milieu de résidence. Ainsi, les dépenses alimentaires représentent **76,5%** du total des dépenses au niveau de l'ensemble du pays, contre **59,1%** pour le milieu urbain et **84,6%** pour le milieu rural. Parmi les dépenses d'alimentation, les dépenses de céréales sont les plus élevées : 41,3% du total en milieu rural, contre 28,9% en milieu urbain et 37,9% pour l'ensemble du pays.

Cependant, ces niveaux absolus de revenus et de dépenses, ne permettent pas, faute de seuil, de bien apprécier l'incidence et la profondeur du phénomène de pauvreté au niveau des ménages maliens en 1994. Néanmoins, on constate qu'au niveau national la dépense

moyenne annuelle per capita corrigée de **107.794 F CFA** ainsi que le revenu moyen annuel par tête de **120.874 F CFA**, issus des résultats de l'EMCES 1994, sont tous deux inférieurs au seuil de pauvreté dégagé dans le cadre de l'EBC 1988/89 (**137.000 F CFA**).

5.3. Enquête sur les aspirations des populations maliennes de 1997³ :

Dans le cadre de la réalisation de l'Etude Nationale Prospective (ENP) « Mali 2025 », une série d'investigations ont été menées avec comme objectif essentiel de recueillir la perception, les préoccupations et les aspirations des maliens à l'horizon d'une génération par rapport à certains problèmes majeurs de développement.

Bien que n'étant pas destinées à établir un profil de pauvreté, ces investigations ont donné des indications intéressantes en ce qui concerne la perception du phénomène de pauvreté au Mali. Ainsi, la notion de pauvreté est perçue essentiellement comme **un manque de revenu** pour 35,2% de la population, comme **une insuffisance de nourriture** (26,0%) et comme **un manque d'emploi** pour 19,1% de la population.

Les principales causes de cette pauvreté sont : la sécheresse et la crise économique selon respectivement 37,2% et 35,9% de la population. Le manque de solidarité est cité par 17,0% et la mauvaise répartition des ressources par 9,9%.

Pour ce qui est de l'atténuation ou de l'élimination de la pauvreté, 39,6% de la population trouvent qu'il faut créer beaucoup d'emplois rémunérateurs, pour 29,4% il faut promouvoir l'autosuffisance alimentaire et, pour 18,3% il faut renforcer les actions de solidarité.

Concernant la perception de l'évolution du phénomène de pauvreté au Mali, 73,5% de la population pensent qu'il a augmenté contre 16,5% qui trouvent que la pauvreté diminue dans notre pays.

La majorité de la population qui trouve que la pauvreté évolue en augmentation justifie cela par les raisons suivantes classées par ordre d'importance : la baisse du pouvoir d'achat (31,1%), l'insuffisance de ressources (25,4%) et l'augmentation de la mendicité (21,9%). Les personnes qui trouvent que la pauvreté évolue en diminution ont donné majoritairement comme raison l'effort déployé par le Gouvernement.

Au total, les perceptions des maliens sur le phénomène de pauvreté dégagées dans le cadre de l'élaboration de l'ENP Mali 2025 ont donné des indications intéressantes mais qui ont besoin d'être mieux affinées pour une meilleure connaissance des déterminants de la pauvreté au Mali.

5.4. Enquête Malienne d'Evaluation de la Pauvreté (EMEP) de 2001⁴ :

L'Enquête Malienne d'Evaluation de la Pauvreté (EMEP) a été réalisé par la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI), avec l'assistance technique de la Banque Mondiale. **Elle s'inscrit dans le cadre de l'élaboration des indicateurs de l'année 2001, année de référence du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP)**, adopté par le Gouvernement en mai 2002.

L'objectif général de l'enquête est de déterminer les niveaux et les déterminants de la pauvreté au Mali. Quant aux objectifs spécifiques, ils se résument comme suit :

³ Voir : Rapport général de l'Etude Nationale Prospective « Mali 2025 », édition 2001, page 15.

⁴ Voir : MPAT/DNSI : Enquête Malienne d'Evaluation de la Pauvreté (EMEP)-2001 : principaux résultats, juin 2004.

- évaluer la consommation des ménages par fonction de consommation en mettant en exergue les différences inter – régionales et intra – régionales, les différences entre catégories socioprofessionnelles, les différences entre types de pauvreté ;
- évaluer l'autoconsommation des ménages ;
- déterminer les apports en éléments nutritifs (calories, protéines, vitamines, éléments minéraux) des aliments consommés ;
- apprécier la nutrition des enfants de moins de 2 ans ;
- donner une esquisse de la distribution des revenus, en prenant comme indicateur de revenu la dépense totale des ménages ;
- identifier les principaux groupes de la population « pauvres et/ou défavorisés » à partir d'un seuil de pauvreté bien défini et proposer des indicateurs de suivi permanent de ces groupes.

Cette enquête a été réalisée sur l'ensemble du territoire national, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, sédentaire et nomade, de façon à assurer une représentativité équivalente de toute la population du pays.

Elle a porté sur des personnes regroupées en entités fonctionnelles dites ménages. Toutefois, ont été exclus du champ de l'enquête, les ménages collectifs (hôtels, internats, hôpitaux, casernes) et par commodité les ménages dont le chef est un expatrié étranger non africain ou expatrié africain travaillant au compte d'un organisme international.

A l'issue d'un sondage effectué à **2 degrés** (au premier degré : la section d'énumération et au second degré : le ménage), la taille de l'échantillon retenu (**7.500 ménages**) permet de fournir des résultats significatifs au niveau national, des **8 régions et du district de Bamako** avec un coefficient de variation de **11%**. Toutefois, elle ne permet pas de donner des résultats représentatifs pour les niveaux cercle et commune.

La technique de collecte de données a consisté en l'administration de **4 types de questionnaires auprès des ménages échantillons** : un questionnaire ménage, un questionnaire alimentaire, un questionnaire budgétaire et un questionnaire unifié des indicateurs de développement (QUID) :

- **le questionnaire ménage** a pour objectif de faire ressortir les caractéristiques socio - démographiques de la population à travers la détermination d'indicateurs de santé, d'éducation, d'emploi, de migration, de perception de pauvreté ;
- **le questionnaire alimentaire** a pour objectif de déterminer la consommation alimentaire et ses principaux aspects nutritionnels en utilisant la méthode objective de mesure directe en pesant tous les produits qui entrent dans la composition des différentes préparations du ménage tout en tenant compte des présences et des absences des membres du ménage, jour par jour, repas par repas, de manière que les quantités consommées sont rapportées uniquement aux personnes qui les ont effectivement eu à les consommer ;
- **le questionnaire budgétaire** permet d'enregistrer les acquisitions de biens et services non alimentaires du ménage au cours des périodes données afin de déterminer en valeur la consommation par produit pour un cycle d'une année ;
- **le questionnaire unifié des indicateurs de développement (QUID)** permet de suivre les indicateurs de pauvreté et les effets des politiques, programmes et projets de développement sur les niveaux de vie des populations.

La collecte des données sur le terrain s'est étendue du **15 janvier 2001 au 15 janvier 2002**. Elle a été accompagnée d'une campagne intense de sensibilisation effectuée par les médias (radio et télévision) pour informer les populations des objectifs de l'enquête ainsi que de son intérêt pour le développement économique et social du pays.

La saisie, le traitement et le contrôle des données de l'EMEP ont été effectués à l'aide de logiciels appropriés qui ont permis d'aboutir à des résultats définitifs publiés sous forme de nombreux tableaux.

La disponibilité des résultats définitifs de l'EMEP a permis de disposer d'un aperçu sur la situation de deux formes de pauvreté sur trois diagnostiquées au Mali à savoir :

- **la pauvreté de conditions de vie ou pauvreté de masse**, qui se traduit par une situation de manque dans les domaines relatifs à l'alimentation, la santé, l'éducation, l'emploi, le logement, etc. : elle touche en 2001 près de **64%** de la population totale avec environ **22%** vivant dans l'extrême pauvreté ;
- **la pauvreté monétaire ou de revenu**, qui exprime une insuffisance de revenus engendrant une consommation insuffisante : en 2001, **68%** de la population totale consomment annuellement l'équivalent de moins de **144.022 F CFA**, retenu comme **seuil de pauvreté**, et se trouvent classés de ce fait comme pauvres. Parmi cette population pauvre, une proportion de **55%** est frappée par l'extrême pauvreté.

6. Méthodologie

6.1. Les données utilisées et les unités statistiques

Au Mali, plusieurs enquêtes ont été menées sur les conditions de vie des ménages. Tel qu'indiqué plus haut, il s'agit entre autres de l'Enquête Budget Consommation (EBC) de 1988/89, de l'Enquête Malienne de Conjoncture Economique et Sociale (EMCES) de 1994 et de l'Enquête Malienne d'Evaluation de la Pauvreté (EMEP) de 2001. L'EMCES a collecté des informations sur le revenu des ménages tandis que l'EBC et l'EMEP ont évalué les dépenses des ménages en utilisant la même approche méthodologique. Les données qui ont servi à faire les analyses dans le cadre de cette étude sont celles de ces deux enquêtes (EBC et EMEP).

L'EBC a porté sur un échantillon de 2816 Unités Alimentaires (UA)⁵ et l'EMEP a porté sur 5000 UA.

Dans la littérature existante, la mesure du niveau de vie généralement utilisée est le revenu ou la consommation rapportée à une échelle d'équivalence. L'échelle d'équivalence est selon Bouguignon (1993), une généralisation de la règle de comparaison inter-ménages consistant à ramener le revenu ou la consommation d'une famille à chacune des personnes qui la composent. Si l'échelle d'équivalence est égale à 1, alors la mesure du niveau de vie est le revenu ou la consommation par ménage. Par contre, si l'échelle d'équivalence est égale au nombre d'individus dans le ménage, alors, le revenu ou la consommation par tête est la mesure du niveau du bien-être. En plus de ces deux échelles d'équivalence, il existe une qui est un indicateur intermédiaire : le nombre d'équivalent-adultes, et dans ce cas la mesure du bien-être est la consommation ou le revenu par équivalent adulte.

Le présent profil de pauvreté a utilisé la base de consommation par tête tout comme l'étude sur le profil de pauvreté réalisée en 1993 à partir des données de 1988/89. Il faut signaler cependant, que cette mesure introduit un biais dans les résultats car les besoins des individus et des ménages diffèrent d'une composition de ménage à une autre.

6.2. Statistiques descriptives

L'étude a pour cible les individus dans les ménages de différentes catégories sociales répartis sur l'ensemble du territoire. Les résultats sont calculés à l'aide du logiciel Stata 8.2 : "Statistics Data Analysis". De façon spécifique les données utilisées pour l'établissement du profil de pauvreté en 2001 sont relatives à 4.966 ménages renfermant 54.212 personnes. Ces ménages sont en grande majorité de grande taille : 86 % ont 5 personnes et plus et sont également à 56,1 % dirigés par des travailleurs du secteur primaire (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs). La répartition des ménages échantillons par région en pourcentage se présente comme suit :

- KAYES :	13,8	- TOMBOUCTOU :	7,3
- KOULIKORO :	22,4	- GAO :	2,7
- SIKASSO :	13,6	- KIDAL :	1,2
- SEGOU :	19,4	- BAMAKO :	10,2
- MOPTI :	9,4		

⁵ Une unité alimentaire est l'ensemble des ménages qui préparent et consomment ensemble des repas mis ensemble.

7. L'Ampleur et les principales caractéristiques de la pauvreté

7.1. Structure et évolution des dépenses des ménages

La dépense totale moyenne par ménage en 2001 s'élève à 1273,8 mille FCFA par an. Elle varie sensiblement d'un milieu de résidence à l'autre. En effet, dans le milieu urbain, la dépense totale moyenne est de 1898,3 mille FCFA contre 1017,7 mille FCFA pour le milieu rural soit 54 % de la moyenne urbaine. A l'intérieur du milieu urbain, la dépense totale moyenne par ménage à Bamako est une fois et demi supérieure à celle des ménages dans les autres villes.

Des écarts importants existent également entre les régions avec une dépense moyenne annuelle par ménage qui passe de 821,3 mille FCFA, dans la région de Sikasso à plus de 1505,2 mille FCFA au niveau de la région de Kayes.

TABLEAU 7.1 : Niveau de la dépense totale moyenne par ménage, 2001

CARACTERISTIQUE	DEPENSE TOTALE MOYENNE
Milieu de résidence	
Bamako	2356,6
Autres villes	1612,9
Ensemble urbain	1898,3
Rural	1017,7
Région	
Kayes	1505,2
Koulikoro	1237,1
Sikasso	821,3
Ségou	1318,1
Mopti	1016,3
Tombouctou	1090,3
Gao	1167,7
Kidal	1173,3
Bamako	2356,6
ENSEMBLE	1273,8

Au niveau national, un peu moins d'un tiers (32 %) des dépenses sont consacrés à l'achat des produits alimentaires. En tenant compte de l'autoconsommation, la part des dépenses consacrée à l'alimentation s'élève à 42 % soit un peu plus de deux cinquième des dépenses. Les parts des dépenses allouées aux deux secteurs sociaux, l'éducation et la santé restent très faibles, elles s'élèvent respectivement à 0,6 et 1,3 %.

TABLEAU 7.2 : Structure des dépenses moyennes par ménage en pourcentage, 2001

POSTES DE DEPENSE	Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tbouctou	Gao	Kidal	Bamako	ENSEMBLE
Auto-consommation	8,5	13,1	17,1	13,4	14,3	8,4	4,8	0,6	1,0	10,1
Alimentation	36,2	28,6	24,6	28,3	28,9	34,4	37,5	40,4	38,0	31,8
Auto-consommation & Alimentation	44,8	41,7	41,7	41,7	43,1	42,8	42,3	41,0	39,0	41,9
Habillement	2,8	2,9	3,2	3,3	3,6	3,7	3,6	3,4	2,9	3,2
Logement	3,1	2,6	2,7	2,8	3,1	6,3	3,9	8,5	8,0	4,1
Meubles & appareils ménagers	0,7	0,5	0,8	0,9	1,3	0,9	1,5	0,2	0,3	0,8
Santé	0,7	1,2	2,3	1,5	1,0	0,5	1,9	1,0	1,2	1,3
Education	0,5	0,4	0,6	0,6	0,3	0,2	0,4	0,2	1,0	0,6
Transports & communication	0,7	4,0	3,4	4,1	2,2	1,1	1,1	2,0	5,5	3,2
Autres	1,9	4,9	3,6	3,4	2,3	1,7	3,0	2,6	3,0	3,1
DEPENSES TOTALES	196,9	162,9	190,5	240,1	160,6	77,5	68,0	3,4	286,2	1386,0

Les dépenses totales sont exprimées en millions de FCFA

Après l'alimentation (31,8 %), les postes de dépenses les plus importants sont le logement (4,1 %), l'habillement (3,2 %) et le transport & la communication (3,2 %). L'examen par région montre que la structure de la dépense moyenne par ménage varie sensiblement. En effet, les proportions des dépenses consacrées à l'achat des produits alimentaires varient de 25 % dans la région de Sikasso à 40,4 % dans la région de Kidal.

Les faibles taux pour les achats des produits alimentaires sont compensés par une autoconsommation significative notamment dans les régions à vocation agro-pastorale. Pour les secteurs sociaux, le pourcentage varie légèrement d'une région à l'autre. Il passe de 0,2 % dans les régions de Kidal et de Tombouctou à 0,6 % dans les régions de Sikasso et de Ségou pour l'éducation. En ce qui concerne la santé, le pourcentage varie de 0,5% dans la région de Tombouctou à 2,3 % dans la région de Sikasso. Les parts des dépenses consacrées au logement sont relativement plus importantes à Kidal (8,5 %), Bamako (8,0 %) et dans une moindre mesure à Tombouctou (6,3 %) que partout ailleurs. Toutefois, il convient de préciser que les dépenses consacrées au logement comprennent outre le loyer, les coûts des produits d'entretien et de réparation du logement, les frais des services d'entretien et de fonctionnalités du logement (badigeonnage, crépissage, eau, électricité, gaz, etc.)

Par rapport aux quintiles de dépenses, la part de la dépense alimentaire totale augmente à mesure que le revenu diminue. Cette part varie de 38,9 % chez les plus riches (5^{ème} quintile) à 46,1 % chez les extrêmes pauvres (1^{er} quintile). Cependant, l'autoconsommation est nettement plus importante chez les extrêmes pauvres et inversement la dépense alimentaire correspondante à une sortie réelle d'argent est plus importante chez les plus riches.

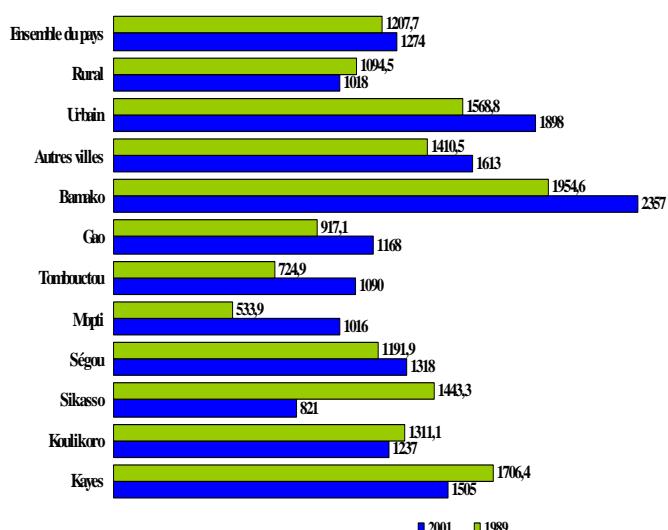
TABLEAU 7.3: Structure des dépenses totales moyennes par ménage selon le quintile au niveau national (%)

DEPENSE MOYENNE	Quintile de dépense totale moyenne par ménage					ENSEMBLE
	1	2	3	4	5	
Auto-consommation	21,0	18,1	14,2	9,9	5,1	10,1
Alimentation	25,1	27,2	29,9	33,5	33,8	31,8
Auto-consommation & Alimentation	46,1	45,3	44,1	43,4	38,9	41,9
Habillement	2,5	2,7	3,0	3,0	3,5	3,2
Logement	2,2	2,1	3,1	3,5	5,6	4,1
Meubles & appareils ménagers	0,5	0,4	0,6	0,7	0,9	0,8
Santé	0,8	1,0	1,0	1,3	1,6	1,3
Education	0,2	0,3	0,3	0,4	0,9	0,6
Transports & communication	0,5	1,3	1,5	2,0	5,3	3,2
Education	0,2	0,3	0,3	0,4	0,9	0,6
Autres	1,1	1,6	2,1	2,4	4,4	3,1
DEPENSES TOTALES (en millions de FCFA)	75,9	145,6	216,4	310,8	641,1	1386,0

Par contre, les proportions des dépenses allouées aux autres postes sont légèrement croissantes avec le niveau de revenu. Cette croissance est plus significative surtout pour les postes logement et transport & télécommunication.

La comparaison de la dépense moyenne annuelle par ménage entre 1989 et 2001 permet de dégager une légère augmentation de 5,5 % en terme nominal sur l'ensemble du pays. Elle a toutefois baissé de 31,1 % en terme

Graphique 1: Evolution de la dépense totale moyenne par ménage en milliers



réel⁶ sur la même période.

Par rapport au milieu de résidence, on note une amélioration générale de la dépense totale moyenne par ménage au niveau du district de Bamako et des autres villes, par contre, elle a enregistré une baisse de 7,0 % au niveau du milieu rural entre 1989 et 2001.

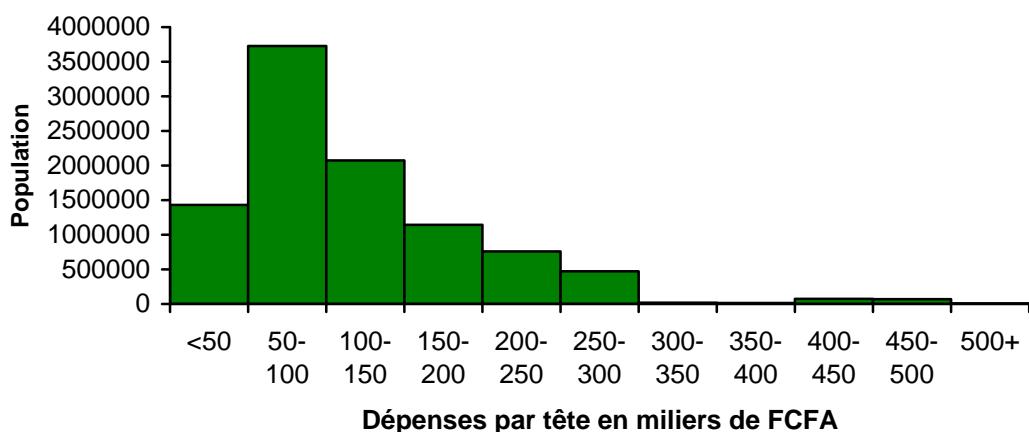
L'analyse de l'évolution de la dépense totale moyenne par ménage selon la région fait ressortir des taux de croissance significatifs pour les régions de Mopti (90,4 %), de Tombouctou (50,4 %), de Gao (27,3 %) et pour le district de Bamako (20,6 %). Par contre, l'augmentation de la dépense totale moyenne par ménage a été faible dans la région de Ségou (10,6 %) et elle a enregistré une importante baisse dans la région de Sikasso (-43,1 %) et une baisse modérée dans les régions de Kayes (-11,8 %) et de Koulikoro (-5,6 %). Cette faible amélioration de la dépense totale moyenne par ménage dans la région de Ségou, voire sa détérioration dans les régions de Sikasso, Kayes et Koulikoro est liée à la baisse de revenu des ménages consécutive à la crise cotonnière survenue en 2001.

La dépense totale moyenne par ménage varie significativement selon le sexe du chef de ménage. Les ménages dirigés par les hommes ont une dépense totale moyenne (1.293.589 FCFA) supérieure de 19,2 % à celle des ménages dirigés par les femmes (1.085.180 FCFA). Bien que la dépense totale moyenne des ménages dirigés par les femmes soit plus faible que celle des ménages dirigés par les hommes, elle a enregistré entre 1989 et 2001 une augmentation de 12,8 % nettement plus importante que chez les ménages dirigés par les hommes qui s'est établie à 3,3 %. Corrélativement, l'écart dans les dépenses totales moyennes des ménages dirigés par les hommes et ceux dirigés par les femmes s'est réduit entre 1989 et 2001 passant de 30,1 % à 19,2 %.

Encadré 1 : Qualité des données sur la distribution des dépenses

L'examen de la distribution de la dépense totale moyenne par tête, comme le montre le graphique ci-dessous, met en évidence la cohérence des données relatives aux dépenses au niveau national. En effet, la distribution est asymétrique et étalée à droite.

Distribution de la dépense moyenne par tête



⁶ Sur la base des taux d'inflation à la consommation entre 1989 et 2001, 1 FCFA en 1989 est égal à 1,53 FCFA en 2001. Ce taux a été utilisé pour déflater la dépense totale moyenne par ménage de 2001

7.2. Pauvreté monétaire

7.2.1. Seuil de pauvreté

L'analyse de la pauvreté monétaire requiert le choix d'un seuil de pauvreté (ou ligne de pauvreté) dans le but d'apprecier la situation de chaque individu (ou ménage) et de déterminer la proportion de ceux qui sont dans l'incapacité de satisfaire leurs besoins de subsistance. La détermination de ce seuil est une tâche à la fois difficile et subjective.

Trois méthodes sont le plus souvent utilisées pour estimer le seuil de pauvreté :

- Une première méthode consiste à estimer le seuil alimentaire (minimum calorifique fixé à 2450 kcal par jour selon les normes de l'OMS) et à le majorer avec les besoins essentiels non alimentaires.
- Une deuxième approche consiste à mesurer le seuil par la part des quintiles (ou déciles) inférieurs dans la distribution des dépenses. Dans ce cas, il s'agit d'un seuil de pauvreté relative.
- Une troisième méthode consiste à appliquer le seuil de pauvreté fixé par la Banque mondiale pour les pays en développement à un dollar par jour et par personne en parité de pouvoir d'achat de 1985.

Les deux seuils élaborés au Mali sur la base des données de 1989 et de 2001 ont utilisé une variante de la méthode du seuil de pauvreté alimentaire élargi aux besoins essentiels non alimentaires. La détermination de la consommation calorifique journalière par ménage et par tête a été effectuée en valorisant toutes les quantités alimentaires consommées en kcal en utilisant la table de composition des aliments au Mali. La quantité annuelle totale de kcal consommée par le ménage est divisée par la taille du ménage et par 365 jours pour déterminer la quantité de kcal consommée par jour et par tête. Les ménages sont ensuite classés par ordre croissant selon la consommation journalière par tête en kcal et le seuil de pauvreté correspond à la dépense alimentaire moyenne minimum des ménages dont la consommation par tête est égale à 2450 kcal par jour majorée de la dépense moyenne non alimentaire par tête.

Comme on le constate, cette méthode est différente de la méthode des coûts des besoins essentiels qui repose sur l'estimation du prix d'un panier de biens répondant à des besoins essentiels pré-déterminés, calculés à partir des besoins calorifiques. Cette dernière méthode a été utilisée dans le cadre d'une étude réalisée par la Banque mondiale en collaboration avec la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI). Elle fournit une incidence de pauvreté nettement inférieure que la méthode utilisée dans la présente étude.

La méthodologie utilisée, malgré ces insuffisances, permet de mettre en lumière les actions à développer pour résorber les effets les plus dramatiques de la pauvreté et de lutter contre leurs causes. Le choix de la méthodologie a été guidé par une double préoccupation : se conformer à la méthodologie utilisée dans les principaux résultats de l'EMEP pour la détermination de la pauvreté monétaire adoptée par le Gouvernement et largement diffusés, et cibler les segments les plus défavorisés de la population. L'objectif étant en effet que les concepteurs des politiques macro-économiques prennent en compte l'urgence des besoins spécifiques des populations pauvres.

La distinction entre la pauvreté et l'extrême pauvreté dans la méthode utilisée est faite en utilisant deux seuils différents. Le seuil utilisé pour l'extrême pauvreté en 2004 basé sur les données de l'Enquête Malienne d'Evaluation de la Pauvreté de 2001 représente 75 % du seuil de pauvreté. Ainsi, les seuils de pauvreté et d'extrême pauvreté sont respectivement de 144.022FCFA et 108.017FCFA.

7.2.2. Niveau et évolution de la pauvreté monétaire

En 1989, sur une population estimée à 7,8 millions 72,7 % consommaient annuellement moins de 137.000 FCFA et 36,7 % consommaient annuellement moins de 77.000 FCFA. La profondeur et la sévérité de la pauvreté étaient respectivement estimées à 31,5 % et 17,0 %.

Sur une population estimée à 10,3 millions en 2001, 68,3 % consomment annuellement l'équivalent de moins de 144.022 FCFA et se trouvent de ce fait classé dans la population pauvre. De même, 55,1 % de la population consomment l'équivalent de moins de 108.017 FCFA par an et est de ce fait considéré comme vivant dans l'extrême pauvreté. La profondeur de la pauvreté qui mesure l'écart entre la dépense moyenne par tête et le seuil de pauvreté s'établit à 31,4 % et la sévérité de la pauvreté qui donne une pondération relativement plus élevée aux niveaux de vie des ménages les plus pauvres se situe à 17,7 %.

TABLEAU 7.4 : Evolution de l'incidence, de la profondeur et de la sévérité de la pauvreté

INDICATEURS	1989	2001
Population totale (en millions)	7,8	10,3
Incidence de la pauvreté	72,7	68,3
Profondeur de la pauvreté	31,5	31,4
Sévérité de la pauvreté	17,0	17,7

L'analyse comparative des indices de pauvreté issus des deux enquêtes fait ressortir une baisse de l'incidence de la pauvreté au niveau national de 4,4 points de pourcentage entre 1989 et 2001. Cependant, à prix constant de 1989, 54,1 % seulement de la population consommaient annuellement l'équivalent de moins de 144.022 FCFA. Concernant la profondeur et la sévérité de la pauvreté, elles n'ont pas enregistré d'amélioration entre 1989 et 2001.

7.2.3. Profil de la pauvreté par milieu de résidence

Le Mali est très peu urbanisé : 26,2 % de la population vivent en milieu urbain contre 73,8 % en milieu rural. Le district de Bamako, la plus grande agglomération renferme 10,7 % de la population totale soit un peu plus de deux cinquième de la population urbaine.

En 2001, le pourcentage de maliens qui vivent en dessous du seuil de pauvreté (incidence) fixé à 144.022 FCFA est de 68,3 % et celui de ceux qui vivent en dessous du seuil d'extrême pauvreté fixé à 108.017 FCFA, est de 55,1 %.

L'analyse de la pauvreté selon le milieu de résidence révèle un écart significatif entre le milieu rural (80,9 %) et le milieu urbain (32,8 %).

Au niveau du milieu urbain, l'incidence de la pauvreté est 33 % supérieure dans les autres villes que dans le district de Bamako. La profondeur de la pauvreté et

TABLEAU 7.5 : Incidence de la pauvreté et de l'extrême pauvreté selon le milieu de résidence (%)

MILIEU DE RESIDENCE	PAUVRETE (Seuil=144.022 F CFA)		EXTREME PAUVRETE (Seuil=108.017 FCFA)	
	Incidence	Contribution	Incidence	Contribution
Urbain	32,8	12,6	17,1	8,1
Bamako	27,5	4,3	13,6	2,6
Autres villes	36,5	8,3	19,6	5,5
Rural	80,9	87,4	68,6	91,9

la sévérité de la pauvreté sont également plus importantes en milieu rural qu'en milieu urbain. La profondeur de la pauvreté en milieu rural (39,2 %) est plus de quatre fois supérieure à celle enregistrée en milieu urbain (9,2 %). En d'autres termes, il faut quatre fois plus d'efforts pour ramener la dépense annuelle moyenne par tête des pauvres au seuil de pauvreté en milieu rural qu'en milieu urbain. Par ailleurs, les conditions de vie des populations du milieu urbain sont nettement meilleures à celles des populations du

milieu rural. En effet, la sévérité de la pauvreté en milieu rural (22,6 %) est près de six fois supérieure à celle enregistrée en milieu urbain (3,8 %).

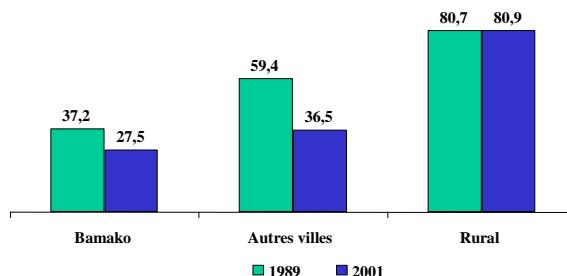
Par rapport à l'extrême pauvreté dont le seuil est fixé à 108.017 FCFA, le milieu rural (68,6 %) enregistre une incidence quatre fois plus importante que le milieu urbain (17,1%). Il en est de même pour la profondeur et la sévérité de l'extrême pauvreté qui sont respectivement sept et neuf fois plus élevées en milieu rural qu'en milieu urbain.

La contribution du milieu rural à l'incidence de la pauvreté dépasse de loin celle du milieu urbain, 87,4 % pour le premier contre 12,6 % pour le second. De même le milieu rural (91,9 %) contribue pour plus de neuf dixième à l'incidence de l'extrême pauvreté et autant à la profondeur et à la sévérité aussi bien de la pauvreté que de l'extrême pauvreté.

En conclusion, les populations rurales avec des conditions de vie moins bonnes sont plus touchées par la pauvreté et l'extrême pauvreté et contribuent pour au moins neuf dixième à l'incidence de ces dernières. Les populations des autres villes sont plus touchées par la pauvreté que celles du district de Bamako mais très nettement moins que celles du milieu rural.

L'analyse comparative du niveau de la pauvreté issu des enquêtes de 1989 et de 2001 révèle une baisse de l'incidence de la pauvreté en milieu urbain sur la période. La baisse enregistrée dans le district de Bamako est de 25,9 % moins que dans les autres villes où la baisse a atteint 38,5 %. Contrairement au milieu urbain, l'incidence de la pauvreté monétaire en milieu rural est restée quasiment au même niveau, environ 81 %.

Graphique 2: Evolution de l'incidence de la pauvreté par milieu (%)



7.2.4. Profil de la pauvreté par région

La population du Mali est inégalement répartie selon les régions. Cinq régions (Sikasso, Ségou, Koulikoro, Mopti et Kayes) plus le district de Bamako abritent chacun plus d'un million d'habitants tandis que les trois régions du nord (Gao, Tombouctou et Kidal) renferment chacune moins de 500.000 habitants. La structure de la population par région en 2001 se présente comme suit :

▪ KAYES.....	14,1
▪ KOULIKORO.....	16,1
▪ SIKASSO.....	18,4
▪ SEGOU.....	17,1
▪ MOPTI.....	14,8
▪ TOMBOUCTOU.....	4,7
▪ GAO.....	4,0
▪ KIDAL.....	0,1
▪ BAMAKO.....	10,7
▪ TOTAL	100,0

En analysant l'incidence de la pauvreté, les régions peuvent être classées en trois groupes :

TABLEAU 7.6 : Indices de la pauvreté et de l'extrême pauvreté selon la région (%)

REGION	PAUVRETE (Seuil=144.022FCFA)		EXTREME PAUVRETE (Seuil=108.017 FCFA)	
	Incidence	Contribution	Incidence	Contribution
Kayes	67,9	14,0	51,9	13,2
Koulikoro	83,5	19,7	75,5	22,2
Sikasso	81,8	22,0	72,3	24,2
Ségou	65,3	16,3	48,2	14,9
Mopti	78,5	17,1	64,7	17,4
Tombouctou	54,5	3,7	36,8	3,1
Gao	48,2	2,8	33,6	2,4
Kidal	33,8	0,1	9,7	0,0
Bamako	27,5	4,3	13,6	2,6
ENSEMBLE	68,3	100,0	55,1	100,0

- Les régions où le taux est supérieur à 75 % : Mopti, Sikasso et Koulikoro ;
- Les régions où le taux est compris entre 50 et 75 % : Tombouctou, Ségou et Kayes ;
- Les régions où le taux est inférieur à 50 % : district de Bamako, Kidal et Gao.

Les régions du premier groupe qui se caractérisent par une pauvreté élevée abritent près de la moitié de la population totale (49,4 %) en 2001 tandis que celles du troisième groupe relativement nanties n'abritent que 14,8 % de la population totale. Les taux les plus élevés sont enregistrés dans les régions de Koulikoro (83,5 %) et de Sikasso (81,8 %). Les activités agricoles dans ces deux régions sont dominées par le coton. Par contre, les taux les plus faibles sont enregistrés dans le district de Bamako (27,5 %) et dans le milieu urbain de Kidal (33,8 %). En ce qui concerne l'extrême pauvreté, les mêmes tendances sont constatées comme pour la pauvreté. De même, les même tendances sont relevées par rapport à la profondeur et à la sévérité de la pauvreté.

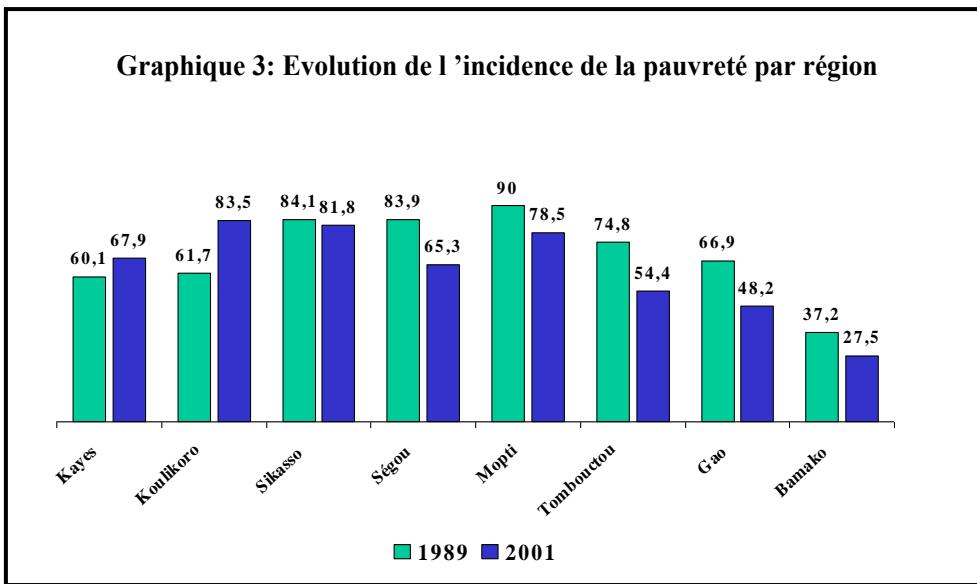
Les régions du premier groupe contribuent pour plus de la moitié (58,9 %) à l'incidence de la pauvreté, celles du second groupe pour environ un tiers (34,0 %) et les régions du troisième groupe contribuent pour seulement 7,1 %. La région de Sikasso avec un taux d'incidence légèrement inférieur à celui de la région de Koulikoro contribue plus à l'incidence de la pauvreté que cette dernière. Le district de Bamako également avec le plus faible taux d'incidence contribue nettement plus à l'incidence de la pauvreté que les régions de Kidal et de Gao. Les même tendances sont observées par rapport à l'extrême pauvreté ainsi que pour la profondeur et la sévérité de la pauvreté en général.

En conclusion, les populations des régions de Mopti, Sikasso et Koulikoro sont les plus touchées par la pauvreté monétaire ainsi que l'extrême pauvreté monétaire et elles contribuent pour plus de la moitié à l'incidence de la pauvreté au niveau national.

La comparaison des taux d'incidence issus des enquêtes de 1989 et de 2001 fait ressortir une augmentation du taux de 7,8 points de pourcentage pour la région de Kayes et de 21,8 points de pourcentage pour la région de Koulikoro. Ces deux régions restent parmi les régions les plus touchées par la pauvreté en 2001.

Par contre, les autres régions et le district de Bamako ont enregistré une diminution de l'incidence de la pauvreté. Cette diminution a été très faible à Sikasso (-2,3 points de pourcentage) qui est une des régions relativement plus touchées par la pauvreté et varie de -10 à -20 points de pourcentage dans les autres régions⁷ et dans le district de Bamako.

Graphique 3: Evolution de l'incidence de la pauvreté par région



⁷ La région de Kidal n'est pas concernée puisque qu'elle a été créée en 1992.

7.3. Pauvreté non monétaire

L'EMEP 2001 a collecté des données concernant la perception par les ménages de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Dans le tableau 7.7 sont indiqués les pourcentages des ménages ayant donné une réponse positive à différentes déclarations concernant la pauvreté et l'exclusion sociale. Des réponses multiples étant autorisées dans l'enquête, la somme des pourcentages obtenus pour une question donnée n'est pas forcément égale à 100 %.

Concernant la perception de la pauvreté, on relève que 68,5 % des ménages pensent que la pauvreté se traduit par le manque de nourriture. Cette proportion atteint 73,1 % en milieu rural. En milieu urbain, le manque de nourriture et le manque de travail sont cités à hauteur de 55 % environ. Pour environ 36,4 % des ménages, le manque de solidarité est une manifestation de la pauvreté. En milieu rural, le manque de travail pose moins de problème, mais le manque de matériels/actifs est beaucoup plus cité. Le manque de solidarité est invoqué aussi par 38,2 % des ménages ruraux.

S'agissant de la perception des causes de la pauvreté, les trois quarts des ménages ruraux considèrent la sécheresse comme la principale cause de pauvreté, suivie par la crise économique (47,8 %), les inégalités (38,4 %) et l'illettrisme (37,9 %). En milieu urbain, les causes les plus souvent citées sont la sécheresse (55,8 %) et la crise économique (50,0 %).

Par rapport aux actions proposées pour lutter contre la pauvreté les données prouvent que les sécheresses, la crise économique et les inégalités sont perçues comme les principales causes de pauvreté. En milieu urbain, l'action la plus citée est de créer des emplois rémunérateurs (62,0 %). En milieu rural, la création d'emplois arrive à égalité avec les politiques de promotion de l'autosuffisance alimentaire et de la solidarité.

Concernant l'exclusion sociale, les principaux déterminants de l'exclusion sociale sont la pauvreté elle-même (75,0 %), mais la crise économique, les maladies et l'illettrisme jouent aussi un rôle. Les inquiétudes concernant le manque de solidarité, la dégradation

TABLEAU 7.7 : Proportion de la population selon les déclarations sur la pauvreté (%)

Quelle est votre perception de la pauvreté ?	Urbain	Rural	Total
Manque de nourriture	55,2	73,1	68,5
Manque de travail	55,7	37,2	43,0
Manque de vêtements	14,3	18,2	17,2
Manque de logement	19,0	14,8	15,9
Manque de matériel/de biens	22,1	44,3	38,5
Manque de revenus	45,3	47,1	46,6
Manque de solidarité	31,2	38,2	36,4
Manque de pouvoir	17,6	17,8	17,7
Autres	5,1	13,2	11,1
Quelles sont les principales causes de la pauvreté ?			
Sécheresse	55,8	72,6	68,3
Manque de solidarité	37,4	32,2	33,6
Illettrisme	32,1	37,9	36,4
Crise économique	50,0	47,8	48,3
Inégalité	34,5	38,4	37,4
Autres	12,7	19,2	17,5
Comment lutter contre la pauvreté			
Développer la suffisance alimentaire	45,9	55,4	53,0
Créer des emplois rémunérés	62,0	54,6	56,5
Renforcer les actions de solidarité	49,4	54,1	52,9
Autres	12,3	21,1	18,9
Quelle est la principale cause d'exclusion sociale ?			
Pauvreté	72,6	75,8	75,0
Préconçus socioculturels	20,0	23,7	22,8
Illettrisme	24,3	34,3	31,7
Manque de solidarité	30,9	29,0	29,5
Crise économique	34,5	32,8	33,2
Dégénération des valeurs sociales	28,2	31,7	30,8
Maladie	35,3	40,7	39,3
Autres	4,8	8,1	7,3
Comment lutter contre la pauvreté			
Lutter contre la pauvreté	72,1	72,3	72,3
Lutter contre l'intolérance	30,2	34,4	33,3
Restaurer les valeurs sociales	23,3	29,5	27,9
Développer la suffisance alimentaire	40,4	53,7	50,3
Créer des emplois rémunérés	56,1	56,8	56,6
Renforcer les actions de solidarité	38,1	43,6	42,2
Autres	4,5	10,4	8,9

des valeurs sociales et des préconçus socioculturels sont manifestes. Ces tendances restent valables quel que soit le milieu de résidence. Les actions proposées pour lutter contre l'exclusion sociale reflètent les perceptions de ses causes : la lutte contre la pauvreté figure en première position, suivie par la création d'emplois rémunérateurs aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain et par la sécurité alimentaire.

8. L'inégalité de niveau de vie

L'examen de l'inégalité de la distribution des dépenses par tête du ménage est fondé sur un certain nombre d'outils dont les indices d'inégalité de Gini et les indices d'entropie. Pour simplifier, la dépense totale par tête sera désignée par le revenu du ménage.

8.1. Structure de l'inégalité de revenu

Le tableau 8.1 met en évidence une inégalité dans la distribution des revenus suivant le milieu de résidence. En effet, les 11,2 % des ménages résidant à Bamako se partagent 20,4 % du revenu total national et les autres villes qui abritent 17,9 % des ménages se partagent 25,5 % du revenu total tandis que les 70,9 % des ménages restant cumulent en moyenne 54,1% du total de ce revenu.

Par rapport au niveau d'instruction du chef de ménage, on relève que les inégalités de revenu croissent pour les niveaux d'instruction au-delà du primaire. En effet, on note que les 4,5 % de chefs de ménage ayant un niveau d'instruction secondaire se partagent 8,7 % du total alors que les 2,2 % de chefs de ménages ayant atteint le niveau supérieur se partagent jusqu'à 6,4 % du revenu total. Par contre, une proportion plus importante de chefs de ménage n'ayant aucun niveau d'instruction cumulent une part de revenu total nettement plus faible. La situation par rapport au secteur d'activité du chef de ménage illustre le fait qu'une proportion plus faible de chefs de ménage exerçant dans les secteurs formels (public, parapublic, privé moderne) se partagent une proportion plus importante du revenu national en raison des revenus moyens nettement plus élevés dans ces secteurs. Par contre, une proportion plus importante de chefs de ménage exerçant dans les ménages privés et unités informelles se partagent une part relativement plus faible du revenu total.

En ce qui concerne la branche d'activité, on constate que l'inégalité de la distribution de revenu est la plus importante dans la branche des services. En effet, une faible proportion de chefs de ménages intervenant dans cette branche se partagent une proportion nettement plus importante du revenu total. Par contre, dans les activités

TABLEAU 8.1 : Structure des dépenses totales moyennes du ménage par tête

	Part de la population (%)	Part de revenu (%)	Dépense moyenne par tête (en FCFA)
Lieu de résidence			
Bamako	11,2	20,4	309739
Autres villes	17,9	25,5	241448
Rural	70,9	54,1	129010
Niveau d'instruction du Chef de ménage			
Aucun	81,9	70,6	146005
Primaire (1er Cycle)	7,4	8,8	202775
2nd Cycle	4,0	5,4	227767
Secondaire	4,5	8,7	327369
Supérieur	2,2	6,4	490931
Secteur d'activité des actifs			
Public/Parapublic	7,4	14,3	329013
Privé	5,2	7,7	254673
Association/Coopérative	0,3	0,5	275239
Ménages/Unité informelles	87,1	77,5	151783
Branche d'activité			
Agriculture, élevage, pêche	65,6	49,2	128132
Production/transformation	7,1	8,7	209298
Bâtiments et travaux publics	1,8	2,1	202903
Commerce	11,0	16,4	254492
Transport et communication	2,8	3,8	235103
Services	9,9	16,4	282275
Administration	1,9	3,4	300867

agricoles, d'élevage et de pêche, une proportion plus importante de chefs de ménages cumulent une part moins importante du revenu total.

8.2. Indices d'inégalité de la distribution du revenu

L'inégalité de la distribution du revenu sera examinée à l'aide de l'indice de Gini et des classes d'entropie par rapport au milieu de résidence, le niveau d'instruction, le secteur d'activité et la branche d'activité des chefs de ménages.

L'indice de Gini est un indice non décomposable qui donne une valeur moyenne de l'inégalité dans la distribution de revenu. Il ne permet pas d'apprécier l'inégalité en différents points de la distribution du revenu pour un sous-groupe donné. Par contre, les indices d'entropie dont la formulation générale est spécifiée par GE (a) permettent d'apprécier l'inégalité en différents points de la distribution de revenu. En effet, plus le coefficient «a» est positif, plus GE (a) mesure l'inégalité dans les tranches supérieures de revenus.

Au niveau national, l'indice de Gini est de 0,401 en 2001. Cette valeur qui traduit un niveau moyen d'inégalité dépasse celle observée en 1989 qui est de 0,365. Il apparaît donc que la baisse de l'incidence de la pauvreté entre 1989 et 2001 s'est accompagnée d'une augmentation de l'inégalité dans les revenus.

TABLEAU 8.2 : Indices d'inégalité selon les caractéristiques du ménage et du chef de ménage

	GE (-1)	GE (0)	GE (1)	GE (2)	Gini
Lieu de résidence					
Bamako	0,2372	0,2111	0,2282	0,3061	0,3599
Autres villes	0,2307	0,1888	0,2020	0,2862	0,3308
Rural	0,2687	0,2283	0,2489	0,3713	0,3710
Niveau d'instruction					
Aucun	0,3011	0,2475	0,2645	0,3842	0,3848
Primaire (1erCycle)	0,2873	0,2222	0,2157	0,2575	0,3581
2ndCycle	0,2102	0,1760	0,1858	0,2587	0,3189
Secondaire	0,1906	0,1683	0,1855	0,2549	0,3140
Supérieur	0,2679	0,2163	0,2216	0,2783	0,3579
Secteur d'activité					
Public/Parapublic	0,2002	0,1742	0,1887	0,2538	0,3235
Privé	0,2069	0,1780	0,1834	0,2246	0,3282
Association/Coopérative	0,3222	0,3135	0,4003	0,7114	0,4332
Ménages/Unité informelles	0,3203	0,2629	0,2867	0,4422	0,3959
Branche d'activité					
Agriculteur, éleveur, pêche	0,2793	0,2428	0,2804	0,4782	0,3817
Production/transformation	0,2879	0,2167	0,2118	0,2587	0,3519
Bâtiments et travaux publics	0,2518	0,2383	0,2807	0,4308	0,3822
Commerce	0,2506	0,1964	0,2044	0,2725	0,3392
Transport	0,1256	0,1120	0,1148	0,1349	0,2584
Services	0,2219	0,1946	0,2115	0,2950	0,3432
Administration	0,2332	0,1922	0,2086	0,2853	0,3381

Par rapport au milieu de résidence, la valeur de l'indice de Gini révèle une inégalité légèrement plus importante en milieu rural qu'à Bamako. En effet, l'indice de Gini est estimé à 37,1 % en milieu rural contre 36,0 % à Bamako. L'inégalité de revenu est la moins prononcée dans les autres villes du pays avec un indice de 33,1 %. Les indices d'entropie montrent que l'inégalité est plus marquée dans les tranches extrêmes de revenu dans tous les milieux de résidence. Par contre, dans les tranches médianes de la distribution du revenu, l'ampleur de l'inégalité est nettement plus faible.

En ce qui concerne le niveau d'instruction, on relève que moyenne par rapport au revenu est la plus significative dans les groupes de chefs de ménages n'ayant aucun niveau d'instruction (38,5 %) et de chefs de ménages justifiant d'un niveau primaire (35,8 %) et d'un niveau supérieur (35,8 %). L'inégalité est nettement moins marquée pour les groupes de chefs de ménage justifiant d'un niveau d'étude intermédiaire (Second cycle et secondaire avec respectivement 31,4 % et 31,8 %). On observe que l'inégalité est plus marquée dans les tranches extrêmes de la distribution des revenus quel que soit le niveau d'instruction. Pour les ménages dont le chef est sans niveau d'instruction, l'inégalité est nettement plus marquée dans les tranches supérieures de la distribution de revenu (38,4 % contre 30,1 % dans les tranches inférieures de la distribution de revenu). Dans l'ensemble, l'ampleur de l'inégalité est plus faible dans les tranches médianes de la distribution de revenu quelque soit le niveau d'instruction du chef de ménage.

S'agissant du secteur d'activité du chef de ménage, les groupes de chefs de ménage exerçant dans les associations/coopératives et dans les ménages privés/unités informelles, l'ampleur de l'inégalité est plus importante. En effet, l'indice de Gini pour ces deux groupes est évalué respectivement à 43,3 % et 39,6 % contre environ 32 % pour les ménages dont le chef de ménage exerce dans les secteurs publics/parapublic et privé. D'une manière générale, quel que soit le secteur d'activité du chef de ménage, l'inégalité est plus marquée dans les tranches extrêmes de la distribution de revenu. Cependant, pour les ménages le chef travaille dans une association/coopérative ou dans un ménage privé/unités informelles, l'inégalité est nettement plus élevée dans les tranches supérieures de la distribution de revenu.

Concernant la branche d'activité, l'inégalité est plus marquée dans les groupes de ménages dont le chef exerce dans la branche de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche et dans la branche bâtiments et travaux public avec un indice de Gini estimée à 38,2 %. D'une manière générale, l'inégalité est plus marquée dans les tranches supérieures de la distribution de revenu quelle que le soit la branche d'activité. Mais pour les ménages dont le chef de ménage travaille dans la production/transformation, l'inégalité est plus marquée dans les tranches inférieures de la distribution de revenu.

9. Pauvreté et caractéristiques sociodémographiques de la population et des ménages

9.1. Structure de la population par âge et sexe

La structure de la population en 2001 montre que les femmes représentent 50,7 % et les hommes 49,3 %. La proportion des femmes dans la population moins pauvre atteint 51,4 % par contre elle n'est que 49,8 % dans la population pauvre et 50,4 % dans la population très pauvre. Quel que soit le sexe, neuf personnes sur dix touchées par la pauvreté résident en milieu rural.

La structure par âge montre qu'un tiers (32,6 %) de la population est âgé de moins de 15 ans. La tranche active

représente 61,6 % et les personnes de troisième âge représentent 5,8 % de la population totale. Le même profil par âge est observé quel que soit le degré de pauvreté. Cependant, on relève une proportion des moins de 15 ans relativement plus importante au sein des populations pauvres et très pauvres qu'au sein des populations moins pauvres. Corrélativement, la proportion de la population en âge de travailler est plus importante chez les moins pauvres. Cette situation traduit une fécondité plus élevée chez les pauvres que les moins pauvres. La grande majorité des pauvres quel que soit leur âge réside en milieu rural. Cependant un peu plus de 10 % pauvres âgés de moins de 60 ans résident en milieu urbain contre 8,3 % des pauvres âgés de plus de 60 ans.

9.2. Structure et composition des unités alimentaires

La structure des unités alimentaires au Mali est dominée par les familles élargies et les couples avec des enfants. Les ménages unipersonnels et les couples sans enfants représentent moins de 5 % des unités alimentaires et les ménages monoparentaux nucléaires représentent 6,3 %.

Quelque soit le degré de pauvreté, on relève la prédominance des familles élargies. Toutefois, les familles élargies

sont relativement plus nombreuses parmi les plus pauvres. En effet, la proportion des familles élargies est plus élevée parmi les populations très pauvres (70,1%) que parmi les populations pauvres (64,6 %) et les populations moins pauvres (63,5%). De même, plus le degré de pauvreté augmente, l'importance relative des ménages monoparentaux nucléaires augmente. Par contre, les proportions des ménages unipersonnels, des couples sans enfants et des couples avec enfants sont relativement plus faibles au fur et à mesure que le degré de pauvreté augmente. Tous les types de ménages touchés par la pauvreté résident en grande majorité en milieu rural. En effet, plus de quatre cinquièmes des ménages pauvres résident en milieu rural. On relève cependant que près d'un tiers des ménages unipersonnels pauvres résident en milieu urbain.

Les ménages maliens sont en majorité de grande taille. Ceux qui ont 5 personnes et plus représentent 93,9 %. Les ménages de huit personnes ou plus abritent trois quart de la

TABLEAU 9.1 : Structure de la population par sexe et par groupe d'âge selon le degré de pauvreté (%)

	Moins pauvres	Pauvres	Très pauvres	Total
Sexe				
Masculin	48,6	50,2	49,6	49,3
Féminin	51,4	49,8	50,4	50,7
Groupes d'âges				
<15ans	27,8	34,3	34,9	32,6
15-59	66,9	58,9	59,2	61,6
60ans+	5,3	6,8	5,9	5,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

TABLEAU 9.2 : Composition des unités alimentaires

	Moins pauvres	Pauvres	Très pauvres	Total
Ménage unipersonnel	3,2	0,9	0,0	1,5
Couples sans enfants	2,6	0,9	2,1	2,1
Couples avec enfants	26,0	24,5	20,9	23,6
Ménage monoparental nucléaire	4,8	9,1	6,9	6,3
Famille élargie	63,5	64,6	70,1	66,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

population (75,1 %) et les ménages de moins de quatre personnes et moins représentent 6,1 % et ceux de cinq à sept personnes renferment 18,8 % de la population. Quel que soit le degré de pauvreté, les unités alimentaires de grande taille prédominent. Cependant, les unités alimentaires de grande taille sont relativement plus importantes au fur et à mesure que le degré de pauvreté augmente. En effet, dans la population très pauvre, les unités alimentaires de 8 personnes et plus représentent 84,7 % contre 74,2 % dans la population pauvre et seulement 58,7 % dans la population moins pauvre. Quant aux unités alimentaires de petite taille, elles sont relativement plus importantes dans la population moins pauvre que dans la population pauvre et très pauvre. La proportion des unités alimentaires de 3 à 4 personnes passe de 10,9 % dans la population des moins pauvre à 5,3 % dans la population très pauvre. Quel que soit le milieu de résidence, la proportion des ménages de grande taille augmente avec le degré de pauvreté, cependant, on relève qu'elle est relativement plus élevée parmi les pauvres en milieu urbain qu'en milieu rural.

TABLEAU 9.3 : Taille des unités alimentaires

	Moins pauvres	Pauvres	Très pauvres	Total
1	0,5	0,1	0,0	0,2
2	1,3	0,4	0,4	0,7
3-4	10,9	4,6	2,3	5,3
5-7	28,6	20,7	12,6	18,8
8et+	58,7	74,2	84,7	75,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

9.3. Sexe du chef de ménage

Les ménages dont le chef est une femme représentent 9,5 % de l'ensemble des ménages en 2001. Cette proportion est plus importante en milieu urbain (15,0 %) notamment dans les autres villes (18,7 %) que dans le milieu rural (7,3 %).

La proportion des femmes chefs de ménage est plus importante parmi les ménages moins pauvres que les ménages pauvres. En effet, elle est à hauteur de 12,9 % pour les ménages moins pauvres contre respectivement 10,3 % et 5,9 % pour les ménages pauvres et très pauvres. Sur l'ensemble des femmes chef de ménage, plus de la moitié (58,1 %) sont moins pauvres, 14,8 % sont pauvres et 27,1 % sont très pauvres. Selon le milieu de résidence, 88,2 % des ménages pauvres dirigés par des hommes résident en milieu en milieu rural contre 69,3 % des ménages pauvres dirigés par des femmes. La proportion de ménages pauvres dirigés par des femmes et résidant en milieu urbain est près de trois fois plus élevée que celle des ménages pauvres dirigés par des hommes.

TABLEAU 9.4 : Répartition par sexe des chefs de ménage (%)

Sexe du chef de ménage	Moins pauvres	Pauvres	Très pauvres	Total
Masculin	87,1	89,7	94,1	90,5
Féminin	12,9	10,3	5,9	9,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

9.4. Situation matrimoniale

Le mariage est universel dans la population malienne. En effet, la quasitotalité de la population finit par se marier. Parmi la population de 12 ans et plus, plus de la moitié (54,8 %) se trouve dans un mariage. Parmi les personnes mariées, près d'un tiers sont dans un mariage polygamique. Les veufs, les divorcés et les séparés représentent environ 8 % des personnes âgées de 12 ans et plus.

Dans l'ensemble de la population, on relève que la proportion des mariés polygames est relativement plus élevée au fur et à mesure que le degré de pauvreté augmente quelque soit le sexe. Par contre, les célibataires, les mariés monogames, les veufs, les divorcés et les séparés sont relativement moins importantes chez les pauvres et les très pauvres.

La population masculine compte relativement plus de célibataires que la population féminine quel que soit le degré de pauvreté. Pour ce qui concerne les mariés monogames, leur importance relative est quasi-identique quel que soit le sexe pour les populations moins pauvres et pauvres. Par contre, dans la population féminine très pauvre, la proportion des mariées monogames (40,1 %) est nettement plus élevée que la proportion des mariés monogames (36,7 %) dans la population masculine très pauvre. De même, les autres statuts matrimoniaux sont relativement plus importants dans la population féminine

que dans la population masculine quel que soit le degré de pauvreté. Selon le milieu de résidence, on relève que la grande majorité des pauvres quel que soit le sexe résident en milieu rural. Cependant, la proportion des femmes (21,8 %) divorcees ou séparées touchées par la pauvreté est près de deux fois plus élevée en milieu urbain que celle des hommes (12,2 %) divorcés ou séparés touchés par la pauvreté.

9.5. Structure ethnique

Les bamabara/malinkés (38,7 %) constituent les ethnies dominantes au Mali suivis des peuls avec 13,6 %, les sarakolés (11,2 %) et les sénoufos/minianka (10,0 %).

La proportion des autres ethnies varie de moins de 5 % (arables, maures, touaregs, bobo, bozo) à 8,1 % pour les dogons.

On note le même profil dans la répartition ethnique de la population quel que soit le degré de pauvreté.

Mais, il ressort cependant que les bambara/malinké et les peuls sont relativement plus importantes parmi les populations pauvres et les populations moins pauvres. Les sarakolés sont relativement plus importantes parmi la population moins pauvre, les sénoufos/minianka et les dogons parmi la population très pauvre. Les autres ethnies se rencontrent plus parmi la population moins pauvre. Selon le milieu de résidence, on relève que les un peu plus de deux tiers (66,8 %) des touareg pauvres résident en milieu urbain. Par contre, plus de 80 % des personnes touchées par la pauvreté des autres ethnies résident en milieu rural, cette proportion atteint 96,2 % chez les arabes et 91,4 % chez les sénofo et les minianka.

TABLEAU 9.5 : Structure de la population de 12 ans et + selon la situation matrimoniale

	Moins pauvres	Pauvres	Très pauvres	Total
Hommes				
célibataire	50,4	47,6	47,9	48,7
marié(e)	39,6	39,0	36,7	38,0
monogame				
marié(e)	7,7	11,8	14,0	11,6
polygame				
veuf (ve)	1,8	1,4	1,0	1,4
divorcé(e)/séparé(e)	0,5	0,2	0,4	0,4
Femmes				
célibataire	34,9	26,9	24,5	28,4
marié(e)	38,7	37,7	40,1	39,3
monogame				
marié(e)	13,9	23,8	25,4	21,2
polygame				
veuf (ve)	10,1	9,3	9,0	9,4
divorcé(e)/séparé(e)	2,4	2,3	1,0	1,6
Deux sexes				
célibataire	42,3	37,0	35,8	38,2
marié(e)	39,1	38,3	38,5	38,7
monogame				
marié(e)	11,0	17,9	19,9	16,6
polygame				
veuf (ve)	6,1	5,5	5,2	5,6
divorcé(e)/séparé(e)	1,5	1,3	0,7	1,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

TABLEAU 9.6 : Structure ethnique

	Moins pauvres	Pauvres	Très pauvres	Total
Bambara/malinké	34,9	40,9	40,3	38,7
Sonrhaï	11,4	8,5	4,5	7,2
Sénoufo/Minianka	9,1	6,5	11,3	10,0
Bobo	1,9	1,9	2,4	2,2
Arabe	0,3	0,4	0,1	0,2
Touareg	2,8	1,0	0,3	1,2
Peulh	12,5	15,9	13,7	13,6
Sarakolé	13,3	11,5	9,9	11,2
Dogon	3,6	5,3	11,3	8,1
Bozo	4,6	4,7	3,4	4,0
Maure	1,2	0,1	0,4	0,6
Autres ethnies	4,5	3,4	2,3	3,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

9.6. Mode de vie

Le mode de vie sédentaire est dominant dans la population malienne. En effet, la population ayant un mode vie nomade représente 3,2 % de la population.

	TABLEAU 9.7 : Mode de vie			Total
	Moins pauvres	Pauvres	Très pauvres	
Sédentaire	97,8	98,2	96,0	96,9
Nomade	2,2	1,8	4,0	3,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Quel que soit le degré de pauvreté, le tableau 7.6 montre que le mode de vie sédentaire reste le mode de vie dominant. On relève cependant, que le mode vie sédentaire est relativement plus important au sein de la population pauvre tandis que le mode de vie nomade est relativement plus important dans la population très pauvre. Selon le milieu de résidence, la quasitotalité des nomades touchés par la pauvreté (96,9 %) et la grande majorité (87,1 %) des sédentaires touchés par la pauvreté résident en milieu rural.

9.7. Education et alphabétisation

9.7.1. Fréquentation scolaire

Sur l'ensemble de la population âgée de 7 ans, un peu plus d'un quart seulement (25,7 %) a fréquenté une école.

Les moins pauvres fréquentent moins

	TABLEAU 9.8 : Fréquentation scolaire de la population de 7 ans et plus			Total
	Moins pauvres	Pauvres	Très pauvres	
oui	39,2	25,2	17,5	25,7
non	60,8	74,8	82,5	74,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

que les pauvres et ces derniers moins que les moins pauvres. En effet, près de deux cinquième de la population moins pauvre (39,2 %) ont fréquenté une école contre environ un quart (25,2 %) de la population pauvre et seulement 17,5 % de la population très pauvre. L'examen selon le milieu de résidence revèle que neuf personnes sur dix touchées par la pauvreté qui n'ont jamais fréquenté une école sont localisées en milieu rural.

9.7.2. Scolarisation des enfants de 7-12 ans

Le taux brut de scolarisation des enfants âgés de 7-12 ans s'établit à 57,8 % et le taux net à 40,7 %. Les enfants des moins pauvres sont relativement plus scolarisés que les enfants des pauvres. En effet, les enfants des moins pauvres sont scolarisés à 82,6 % contre 64,4 % des enfants des pauvres. Les enfants des très pauvres (44,1%) sont près de deux fois moins scolarisés que ceux des moins pauvres.

	TABLEAU 9.9 : Taux de scolarisation des enfants de 7-12 ans			Total
	Moins pauvres	Pauvres	Très pauvres	
Taux brut	82,6	64,4	44,1	57,8
Taux net	58,3	45,5	31,0	40,7

9.7.3. Raisons de non fréquentation

L'échec scolaire est la raison de non fréquentation scolaire est évoqué pour 30,8 % des enfants non scolarisés et la nécessité de travailler pour 20,2 %. Le mariage également constitue une raison de non fréquentation pour 10 % des

	TABLEAU 9.10 : Raisons de non fréquentation			Total
	Moins pauvres	Pauvres	Très pauvres	
Trop cher	1,8	1,6	2,0	1,8
Trop loin	3,9	7,5	6,6	5,2
échec scolaire	34,2	24,7	27,2	30,8
Nécessité de travailler	21,6	19,9	18,0	20,2
Manque de moyens	8,3	4,8	7,8	7,7
Maladie	0,7	1,8	1,8	1,2
S'est marié	10,5	15,9	7,5	10,1
Autres	15,2	22,9	27,2	20,0
ND	3,8	0,9	2,0	2,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

enfants non scolarisés. Le coût et la distance sont évoqués pour moins de 5% des enfants non scolarisés.

Quel que soit le degré de pauvreté, on relève le même profil des raisons de non scolarisation. Cependant, l'échec scolaire représente un peu plus d'un tiers des raisons évoquées pour les enfants non scolarisés des moins pauvres contre 24,7 % pour les enfants de pauvres et 27,2 % pour les enfants des très pauvres. De même, la nécessité de travailler est évoquée relativement plus pour les enfants des moins pauvres que pour les enfants des pauvres et des très pauvres. Par contre, le mariage et la distance sont évoqués relativement plus pour les enfants des pauvres que pour les enfants des moins pauvres. Selon le milieu de résidence, plus de deux tiers(67,5 %) des pauvres qui ont évoqué l'échec scolaire comme raison de non fréquentation scolaire résident en milieu rural. De plus, le milieu rural abrite plus de trois quarts (76,6 %) de ceux qui ont évoqué la nécessité de travailler plus de la moitié (55,6 %) de ceux qui ont évoqué le mariage.

9.7.4. Type d'établissement fréquenté

Près de trois quarts des enfants fréquentent des établissements publics et 13,5 % des enfants fréquentent les écoles communautaires et 11,8% fréquentent les écoles privées.

Les enfants des moins pauvres fréquentent plus les établissements publics que les enfants des pauvres et des très pauvres. Par contre, les enfants des pauvres et des très pauvres

fréquentent trois fois plus les écoles communautaires que les enfants des moins pauvres et les enfants des très pauvres fréquentent quatre fois plus les écoles communautaires que les enfants des moins pauvres. On relève que les enfants de toutes les catégories de pauvreté fréquentent les établissements privés. Cependant, la proportion des enfants des très pauvres qui fréquentent une école privée est deux fois moins élevée que la proportion des enfants des moins pauvres et presque autant que la proportion des pauvres. Le milieu rural abrite près de 70 % des enfants pauvres qui fréquentent une école gouvernementale et presque la quasitotalité (93,9 %) des enfants pauvres fréquentant une école communautaire. Par contre, plus de la moitié (54,5 %) des enfants pauvres qui fréquentent une école privée résident en milieu urbain.

9.7.5. Niveau d'instruction des chefs de ménage

Quatre chefs de ménage sur cinq non aucun niveau d'instruction et 7,4 % ont le niveau primaire. Par rapport au degré de pauvreté, on relève que deux chefs de ménage moins pauvres sur trois n'ont aucun niveau d'instruction alors que neuf chefs de ménage pauvres et moins pauvres sont sans aucun niveau d'instruction. Par contre, la proportion de chefs de ménage moins pauvre est toujours plus élevée que celle des chefs de ménage pauvres et très pauvres pour le niveau primaire et plus et cet écart augmente avec le niveau d'instruction. Environ 90 % des ménages dirigés par des chefs de ménage n'ayant aucun niveau scolaire réside en milieu rural tandis cette proportion est de 68,9 % pour les ménages dirigés par des chefs de ménage ayant le niveau primaire.

TABLEAU 9.11 : Type d'établissement fréquenté

	Moins pauvres	Pauvres	Très pauvres	Total
Gouvernement	77,4	68,6	69,9	73,2
Eglise	1,6	1,4	0,5	1,1
Privé	15,6	12,6	7,1	11,8
Communautaire	5,2	16,7	22,1	13,5
Autres	0,3	0,8	0,5	0,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

TABLEAU 9.12 : Niveau scolaire du Chef de ménage

	Moins pauvres	Pauvres	Très pauvres	Total
Aucun	67,8	89,2	93,3	81,9
Primaire (1erCycle)	11,0	4,8	4,6	7,4
2ndCycle	6,5	4,4	1,5	4,0
Secondaire	9,7	1,4	0,5	4,5
Supérieur	5,0	0,3	0,1	2,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

9.7.6. Accessibilité aux services d'éducation

La couverture du pays en infrastructures scolaires s'est fortement améliorée ces dernières années. Plus de trois quarts (79,6 %) des ménages sont situés à moins de 5 Km d'une école primaire. Cette proportion est de 90,6% pour les ménages moins pauvres, 83,6 % pour les ménages pauvres et 67,6 % pour les ménages très pauvres. Il apparaît donc que plus un ménage est pauvre plus il est éloigné des établissements primaires. Selon le milieu de résidence, la quasitotalité des ménages pauvres n'ayant pas accès à une école primaire est localisée en milieu rural. Toutefois, on relève que 17,6 % des ménages pauvres situés à moins d'un kilomètre et près d'un quart (24,9 %) des ménages pauvres distants de 1 à 2 kilomètres d'un établissement primaire sont localisés en milieu urbain.

9.7.7. Alphabétisation des 15 ans et plus

Le taux d'alphabétisation globale s'élève à 21,3 % avec un important écart entre les différents degrés de pauvreté. En effet, les moins pauvres présentent un taux de 34,7%, alors que la proportion des pauvres alphabétisés n'est que de 19,4 % et celle des très pauvres 11,9 %. Les analphabètes pauvres et très pauvres représentent plus de deux tiers (71,3 %) de l'ensemble des analphabètes. Selon le milieu de résidence, 90,1 % des pauvres non alphabétisés résident en milieu rural.

9.8. Santé

9.8.1. Morbidité

En 2001, le taux de morbidité qui regroupe les individus ayant déclaré avoir été malades ou blessés au cours des 4 semaines précédent l'enquête est de 13,2%

Les moins pauvres et les pauvres ont des taux de morbidité quasi-identiques et légèrement supérieurs à celui des très pauvres qui est de 11,2 %. On relève cependant que 86 % des pauvres ayant déclaré avoir été malades ou blessés au cours des 4 semaines précédent l'enquête résident en milieu rural.

9.8.2. Accessibilité aux services de santé

Un peu plus de la moitié des ménages (51,8 %) est situé à moins de 5 Km d'un centre de santé. Les pauvres ont moins accès aux centres de santé. En effet, 79,0 % des ménages moins pauvres sont situés à moins de 5 Km d'un centre de santé contre 62,2 %

pour les ménages pauvres et 44,6 % pour les ménages très pauvres. La quasitotalité des ménages pauvres (99 %) situés à plus de 5 kilomètres est localisée en milieu rural. Cependant près d'un quart (24,3 %) des ménages pauvres situés à moins d'un kilomètre

TABLEAU 9.13 : Distance par rapport à l'école primaire la plus proche

	Moins pauvres	Pauvres	Très pauvres	Total
Moins d'1 Km	69,2	61,9	46,9	58,5
1 à 2 Km	14,5	10,0	10,4	12,1
3 à 4 Km	6,9	11,7	10,3	9,0
5 à 15 Km	4,4	10,1	15,6	10,1
Plus de 15 Km	5,1	6,3	16,8	10,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

TABLEAU 9.14 : Taux d'alphabétisation des 15 ans et +

Moins pauvres	Pauvres	Très pauvres	Total
34,7	19,4	11,9	21,3

TABLEAU 9.15 : Taux de morbidité

Moins pauvres	Pauvres	Très pauvres	Total
15,9	15,4	11,2	13,2

TABLEAU 9.16 : Distance par rapport au centre de santé le plus proche

	Moins pauvres	Pauvres	Très pauvres	Total
Moins d'1 km	49,6	39,7	25,5	37,8
1 à 2 km	18,9	10,2	8,5	13,2
3 à 4 km	10,5	12,3	10,6	10,8
5 à 15 km	13,7	25,0	29,5	22,1
Plus de 15 km	7,3	12,8	25,9	16,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

et 42,2 % des ménages pauvres distants de 1 à 2 kilomètres d'un centre de santé résident en milieu urbain.

9.8.3. Utilisation des services de santé

Parmi les personnes qui se sont déclarées malades ou blessées (13,2 %), moins de la moitié a effectué une consultation. Les moins pauvres ont un taux de consultaion (53,9 %) nettement plus élevé que les pauvres (43,1 %) et les très pauvres pour lesquels le taux n'est que de 37,2%.

Les principales raisons de non consultation évoquées par les personnes tombées malades ou blessées sont la gravité de la maladie pour près d'un tiers (32,0 %) ensuite le manque de moyen (28,2 %) et l'automédication (27,9 %). Ces trois raisons restent les plus citées quel que soit le degré de pauvreté. L'automédication reste importante quel que soit le degré de pauvreté et cette situation n'est pas de nature à améliorer l'état de santé des pauvres qui comme nous l'avions vu sont en très grande majorité analphabètes. Les trois principales raisons évoquées pour la non consultation en cas de maladie sont essentiellement le fait des pauvres résidant en milieu rural. En effet, pour chacune de ces raisons les personnes concernées résident à près de 90 % en milieu rural. Un peu plus d'un tiers (33,5 %) des malades qui ont déclaré avoir effectué une consultation ont consulté un medecin et 27,0 % ont consulté une sage femme ou un infirmier. Un quart (24,8 %) d'entre eux ont consulté un guérisseur ou un traditthérapeute. Les pauvres (25,0 %) et les très pauvres (33,6 %) consultent plus les guérisseurs et les

Rubrique	Moins pauvres	Très pauvres	Total
% des malades ayant consulté	53,9	43,1	37,2
Raison principale de non consultation			
Maladie pas grave	34,2	36,0	29,5
Eloignement service	2,6	2,4	8,2
Manque de moyen	28,1	24,8	29,3
Coût consultation élevé	2,4	3,3	2,4
Automédication	30,5	31,1	25,3
Mauvais accueil	0,4	0,0	0,8
Mauvaise qualité des	0,3	0,0	0,1
Autre	1,5	2,5	4,6
Catégorie de personnel consulté			
Guérisseur/	17,3	25,0	33,6
Aide soignant	8,1	12,5	12,8
Sage femme/infirmier	25,5	23,8	29,9
Médecin	44,2	35,9	20,0
Pharmacien	3,9	1,4	1,2
Autre	1,1	1,5	2,7
Lieu de la dernière consultation			
Domicile du consultant	18,0	26,2	32,5
Domicile du patient	5,8	7,8	11,3
Hôpital	23,7	12,6	8,9
Pharmacie	3,2	2,7	0,7
Clinique	4,6	1,8	1,3
Centre de santé de référence	17,0	12,4	6,7
Centre de santé de l'arrondissement	7,6	8,7	11,2
CSCOM	16,7	23,1	24,0
Autre	3,5	4,7	3,4
Distance par rapport au lieu de consultation			
Moins d' 1 km	52,6	58,9	49,2
1 à 2 km	19,1	8,1	8,7
3 à 4 km	10,8	8,5	11,6
5 km à 15 km	11,8	12,8	21,3
Plus de 15 km	5,6	11,8	9,2
Total	100,0	100,0	100,0

traditthérapeutes plus que les moins pauvres. Aussi, les très pauvres consultent majoritairement cette catégorie de personnel. Selon le milieu de résidence, on relève que plus de trois quarts des pauvres (35,6%) qui ont consulté un medecin suite à une maladie ou blessure résident en milieu urbain. Par contre, plus de deux cinquième des consultations des pauvres effectuées auprès des autres catégories de personnel notamment les pharmaciens (93,4 %) résident en milieu rural.

Concernant le lieu de consultation, on relève qu'environ un quart (24,8 %) des consultations se sont effectuées au domicile du consultant et un peu plus d'un cinquième (20,5 %) dans un Centre de Santé Communautaire (CSCOM). Les proportions de consultations effectuées dans un hôpital et un Centre de Santé de Référence sont respectivement de 16,3 % et 12,3%. Moins de 3 % des consultations se sont déroulées dans une clinique. Par rapport au degré de pauvreté, on relève que les pauvres et les très pauvres consultent majoritairement au domicile du consultant alors que les moins pauvres consultent majoritairement à l'hôpital. La proportion des pauvres et des très pauvres qui ont effectué leurs consultations dans les CSCOM est nettement plus élevée que celle des moins pauvres. Par contre, les moins pauvres (4,6 %) ont consulté

nettement plus dans les cliniques que les pauvres (1,8 %) et les très pauvres (1,3 %). Selon le milieu de résidence, 84,2 % des consultations effectués par les pauvres au domicile du consultant et 78,2 % des consultations des pauvres effectuées dans les CSCOM ont été enregistrées en milieu rural. Cependant, plus de la moitié des consultations des pauvres effectuées dans les centres de santé de référence ont été enregistrées en milieu urbain.

Un peu plus de la moitié (52,2 %) des consultations se sont effectuées dans un lieu situé à moins d'un Kilomètre. Les consultations effectuées dans un lieu situé entre 1 et 2 Km représentent 13,5 % contre 7,9 % pour les consultations effectuées à plus de 5 Km. Selon le degré de pauvreté, il ressort que plus de la moitié des consultations de la population pauvre et 49,2 % de celles de la population très pauvre se sont déroulées dans un lieu situé à moins d'un Km. Cependant, près d'un quart (24,6 %) des consultations de la population pauvre et près d'un tiers (30,5 %) de celles de la population très pauvre se sont passées dans un lieu situé à plus de 5 Km. Les pauvres qui ont consulté dans un lieu situé entre 5 et 15 kilomètres résident en grande majorité (94,4 %) en milieu rural. De plus, une proportion importante (71,1%) de ceux qui ont consulté dans un lieu à moins d'un kilomètre également résident en milieu rural.

9.8.4. Statut du centre de santé

Les proportions des consultations qui se sont déroulées dans les centres de santé publics, privés et communautaires varient très peu. Un peu plus d'un tiers des consultations se sont déroulées dans un centre de santé public et environ un tiers dans un centre de santé privé. La proportion des consultations qui se sont déroulées dans un centre de santé communautaire est légèrement plus faible (27,6 %).

TABLEAU 9.18 : Statut du centre de santé de la dernière consultation

	Moins pauvres	Pauvres	Très pauvres	Total
Public	45,7	32,7	27,6	36,7
Privé	29,1	35,3	34,3	32,1
Communautaire	21,9	30,0	33,3	27,6
Confessionnel	3,3	2,0	4,8	3,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Les pauvres et les très pauvres consultent plus dans les centres de santé privés et dans les centres de santé communautaires tandis que les moins pauvres consultent plus dans les centres de santé publics. Les consultations en milieu rural représentent 84,6 % des consultations des pauvres intervenues dans les centres de santé communautaires et 81,8 % des consultations des pauvres intervenues dans les centres de santé privés.

10. Pauvreté et caractéristiques socioéconomiques de la population et des ménages

10.1. Emploi

L'EMEP a saisi l'activité économique pour l'ensemble de la population âgée de 6 ans et plus. Cette orientation permet d'analyser l'impact de l'entrée précoce des adolescents sur le marché du travail dans une économie fortement dominée par les activités agricoles de type informel.

10.1.1. Situation dans l'activité

Plus de la moitié (51,4 %) de la population âgée de 6 ans et plus était occupée à une activité économique et 45,4 % regroupaient les inactifs (ménagères, élèves, étudiants, retraités,etc.) Les personnes qui étaient à la recherche d'un emploi ne représentaient que 3,2 %.

Suivant le sexe, la proportion de la population masculine occupée est de deux fois plus élevée que la population féminine occupée (68,2 % contre 35,2 % pour les femmes). A l'inverse, la proportion de la population féminine inactive est deux fois plus élevée que celle de la population masculine inactive (62,0 % contre 28,1 % pour les hommes). Il apparaît que plus de la moitié (54,7 %) des pauvres à la recherche d'un emploi sont en milieu urbain par contre, 92,5 % des pauvres ayant une occupation résident en milieu rural. Ce profil est observé quel que soit le sexe.

En discriminant suivant le degré de pauvreté, on relève une suractivité des pauvres. En effet, la proportion des actifs occupés est relativement plus élevée chez les pauvres quel que soit le sexe. Les actifs occupés représentent 73,4 % de la population active masculine très pauvre contre respectivement 64,5 % et 61,1 % dans la population active masculine pauvre et moins pauvre. De même, la proportion des actives occupées représentent 38,6 % de la population féminine pauvre contre respectivement 34,8 % et 30,0 % pour la population féminine pauvre et moins pauvre.

10.1.2. Structure par âge de la population active occupée et des chômeurs

L'examen du tableau 8.2 met en évidence la problématique du travail des enfants (6-14 ans). Près d'un quart de la population ayant accès au marché de l'emploi est âgé de moins de 15 ans. Il ressort que plus le degré de pauvreté augmente, plus l'entrée sur le marché du travail est précoce. Dans la population très pauvre, les moins de 15 ans représentent environ 30 % des personnes occupées et de celles qui sont à la recherche d'un emploi. Cette proportion est de 21,2 % chez les pauvres et de 15,2 % chez les moins pauvres. Par ailleurs, les personnes

TABLEAU 10.1 : Répartition de la population de 6 ans et plus selon la situation dans l'activité

	Moins pauvres	Pauvres	Très pauvres	Total
Hommes				
Actifs occupés	61,1	64,5	73,4	68,2
Chômeurs	6,5	4,6	1,7	3,6
Inactifs	32,5	30,9	24,9	28,1
Femmes				
Actifs occupés	30,0	34,8	38,6	35,2
Chômeurs	4,7	3,0	1,6	2,8
Inactifs	65,4	62,2	59,9	62,0
Deux sexes				
Actifs occupés	45,0	49,4	55,8	51,4
Chômeurs	5,6	3,8	1,6	3,2
Inactifs	49,5	46,9	42,6	45,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

TABLEAU 10.2 : Répartition par âge des actifs occupés et des chômeurs

	Moins pauvres	Pauvres	Très pauvres	Total
6-14ans	15,2	21,2	29,2	23,9
15-59	78,4	70,0	64,4	69,3
60ans+	6,5	8,8	6,5	6,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

âgées restent plus longtemps sur le marché du travail chez les pauvres que chez les moins pauvres. En effet, la proportion des personnes âgées de 60 ans et plus sur le marché du travail est de 8,8 % chez les pauvres contre 6,5 % chez les moins pauvres. La population pauvre active (occupées et chômeurs) sont majoritairement en milieu rural quel que soit l'âge.

10.1.3. Secteur d'activité

La structure par secteur d'activité montre plus de plus de 90 % des actifs occupés travaillent dans le secteur des ménages et dans les unités informelles. Les pauvres ont une propension à travailler plus dans le secteur des ménages/unités informelles que les moins pauvres. A l'inverse, les moins pauvres se rencontrent relativement plus dans le secteur public/parapublic et dans le secteur privé formel que les pauvres. Le milieu rural renferme la quasitotalité (94,1 %) des pauvres travaillant dans le secteur des ménages/unités informelles tandis que plus de la moitié (51,8 %) des pauvres travaillant dans le secteur privé réside en milieu urbain.

10.1.4. Branche d'activité

La structure par branche d'activité montre que plus de 70 % des actifs occupés exercent dans des activités agricoles (agriculture, élevage, pêche) indépendamment de leur statut de pauvreté. Par rapport au degré de pauvreté, on relève que dans le groupe des actifs occupés très pauvres près de 90 % exercent des activités agricoles contre environ deux tiers des actifs occupés chez les pauvres et moins de la moitié (43,3 %) chez les moins pauvres. Par contre, les actifs occupés moins pauvres ont une plus grande propension à travailler dans les activités commerciales et de services. La quasitotalité (97,7 %) des pauvres exerçant dans la branche agriculture/élevage/pêche et plus de trois quarts (78,1 %) des pauvres qui exercent dans la branche des services résident en milieu rural. Par contre, plus de la moitié (55,3 %) des pauvres exerçant dans la branche commerce est enregistrée en milieu urbain.

10.1.5. Statut dans l'activité

Plus de la moitié (52,4 %) des actifs occupés sont des aides familiaux et environ 40 % sont travailleurs indépendants. Selon les groupes de pauvreté, on relève que les travailleurs indépendants sont relativement plus importants au sein des actifs moins pauvres tandis que les actifs occupés pauvres sont beaucoup plus des aides familiaux. Les moins pauvres ont une plus grande propension à travailler

TABLEAU 10.3 : Secteur d'activité des actifs occupés

	Moins pauvres	Pauvres	Très pauvres	Total
Public/Parapublic.	8,1	1,5	0,7	2,9
Privé	10,1	5,0	1,9	4,6
Associations/Coopératives	1,2	1,1	0,2	0,6
Ménages/Unités informelles	80,6	92,4	97,2	91,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

TABLEAU 10.4 : Branche d'activité des actifs occupés

	Moins pauvres	Pauvres	Très pauvres	Total
Agriculture, élevage, pêche	43,3	65,4	88,2	72,7
Production/transformation	9,9	8,0	3,6	5,9
Bâtiments et travaux publics	2,0	1,2	0,5	1,0
Commerce	22,4	11,8	3,0	9,6
Transport et télécommunic. Services	3,7	2,4	0,3	1,5
Administration	16,6	10,8	4,3	8,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

commerciales et de services. La quasitotalité (97,7 %) des pauvres exerçant dans la branche agriculture/élevage/pêche et plus de trois quarts (78,1 %) des pauvres qui exercent dans la branche des services résident en milieu rural. Par contre, plus de la moitié (55,3 %) des pauvres exerçant dans la branche commerce est enregistrée en milieu urbain.

TABLEAU 10.5 : Statut dans l'activité des actifs occupés

	Moins pauvres	Pauvres	Très pauvres	Total
Indépendant	51,8	42,7	30,3	37,9
Employeur	2,0	1,1	0,6	1,0
Salarié secteur public	7,4	1,3	0,5	2,5
Salarié secteur privé	9,5	4,2	1,8	4,3
Aide familial	26,9	46,6	65,7	52,4
Apprenti stagiaire	2,1	1,2	0,3	0,9
Autres	0,5	3,0	0,9	1,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

comme salarié plus que les pauvres. La quasitotalité (98,3 %) des aides familiaux pauvres et la grande majorité (85,9 %) des travailleurs indépendants pauvres sont enregistrées en milieu rural. Par contre, 54,1 % des salariés du secteur public pauvres résident en milieu urbain.

10.1.6. Forme de rémunération

Moins d'un quart (23,8 %) des actifs occupés reçoivent une rémunération en espèce et près de deux tiers (63,7 %) sont non rémunérés. Ceux qui sont payés en nature représentent 12,5 %.

En discriminant suivant le groupe de pauvreté, on relève que plus de la moitié des actifs moins pauvres sont rémunérés en espèce tandis que plus de trois quarts des actifs très pauvres et un peu moins de deux tiers des actifs pauvres ne perçoivent pas de rémunération en contrepartie de leur travail. Les pauvres non rémunérés sont majoritairement (97,5 %) en milieu rural. Cette proportion n'est que de 62,5 % pour les pauvres qui sont rémunérés en espèce.

10.1.7. Incidence de la pauvreté selon la branche d'activité du chef de ménage

Les ménages les plus vulnérables sont ceux dirigés par les travailleurs du secteur agricole. L'incidence de la pauvreté au sein de ces ménages s'élève à 72,7 % nettement plus élevée que l'incidence nationale (68,4 %). Près d'un tiers de l'incidence de la pauvreté au niveau national est imputable à ces ménages.

Après les ménages dirigés par les travailleurs agricoles, viennent ensuite les ménages dirigés par les travailleurs du secteur des bâtiments et travaux publics avec 47,6 % de ménages pauvres et une contribution de 15,5 % à l'incidence de la pauvreté au niveau national. Les autres types de ménages ont une incidence de pauvreté variant de 15,7 % pour les travailleurs de l'administration à 36,2 % pour les travailleurs du secteur de la production et de la transformation.

TABLEAU 10.6 : Forme de paiement des actifs occupés

	Moins pauvres	Pauvres	Très pauvres	Total
En espèce	50,9	25,0	10,7	23,8
En nature	12,9	13,4	12,2	12,5
Non rémunéré	36,2	61,6	77,1	63,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

TABLEAU 10.7 : Indices de pauvreté selon la branche d'activité du chef de ménage (%)

	Part des ménages	Po	P1	P2
Agriculture, élevage, pêche	65,6	72,7	32,2	17,4
Production/transformation	7,1	36,2	13,6	6,7
Bâtiments et travaux publics	1,8	47,6	15,5	6,2
Commerce	11,0	26,8	6,9	2,9
Transport & télécommunication	2,8	20,5	4,5	1,4
Services	9,9	21,6	5,0	1,8
Administration	1,9	15,7	3,6	1,2

10.1.8. Structure de la dépense moyenne par tête

En 2001, la dépense annuelle moyenne par tête s'élevait à 169.307 francs CFA. Les ménages moins pauvres ont une dépense annuelle moyenne deux fois plus élevée que celle des ménages pauvres et quatre fois plus élevée que celle des ménages très pauvres.

Près de trois quarts de la dépense moyenne par tête sont consacrés aux dépenses alimentaires et 3,4 % sont consacrés aux dépenses de santé et d'éducation indépendamment du degré de pauvreté.

Plus le degré de pauvreté augmente, plus la part consacrée aux dépenses alimentaires est élevée. A l'inverse, les parts consacrées aux dépenses de santé, d'éducation, de logement et de transport sont plus faibles.

TABLEAU 10.8 : Structure de la dépense moyenne par tête

	Dépense moyenne par tête (FCFA)				Structure de la dépense moyenne par tête (%)			
	Moins pauvres	Pauvres	Très pauvres	Total	Moins pauvres	Pauvres	Très pauvres	Total
Dépense moyenne par tête	284316	124861	70861	169307	100,0	100,0	100,0	100,0
Postes de dépense								
Alimentation	195647	99039	58901	122730	68,8	79,3	83,1	72,5
Santé	7390	2499	1282	4054	2,6	2,0	1,8	2,4
Education	3351	681	317	1661	1,2	0,5	0,4	1,0
Habillement	15300	6047	3656	8950	5,4	4,8	5,2	5,3
Logement	25082	6836	2579	12760	8,8	5,5	3,6	7,5
Meubles	4420	1402	712	2388	1,6	1,1	1,0	1,4
Transports	17442	3283	1411	8505	6,1	2,6	2,0	5,0
Autres	15685	5075	2003	8260	5,5	4,1	2,8	4,9

11. Le cadre de vie et les avoirs des ménages

Le type d'habitation et les fonctionnalités qu'il offre jouent un rôle important dans le bien-être des populations et varient en fonction du niveau de vie. C'est pourquoi il est utile d'examiner les caractéristiques des logements.

11.1. Type d'habitat et mode d'occupation du logement

Plus de deux tiers (69,4 %) des ménages logent dans des concessions à plusieurs logements. Cette situation peut s'expliquer par la forte concentration des populations dans les quartiers non lotis et du style de construction en milieu rural. Environ un quart (24,4 %) des ménages logent dans des constructions isolées. Moins d'un pour cent des ménages logent dans des immeubles à appartement qui est un type de bâtiment peu développé dans le pays. Les habitats précaires sont habités par 3,4 % des ménages. La proportion des ménages pauvres et des ménages très pauvres qui logent dans les contructions isolées est plus élevée que celle des ménages moins pauvres. Par contre, les

Rubrique	Moins pauvres	Pauvres	Très pauvres	Total
Type de bâtiment				
Construction isolée	16,8	22,7	32,3	24,4
Concession à plusieurs logements	74,5	71,3	63,9	69,4
Villa moderne	4,9	1,1	0,4	2,4
Immeuble à appartement	0,8	0,2	0,0	0,4
Habitat précaire (baraque)	1,9	3,1	2,1	2,1
Autres	1,2	1,7	1,4	1,3
Mode d'occupation du logement				
Propriétaire avec titre foncier	6,7	8,1	2,0	4,8
Propriétaire sans titre foncier	48,6	57,4	72,7	60,3
Copropriétaire/familiale	11,0	18,6	19,3	15,7
Locataire	20,7	7,1	1,2	10,3
Location vente	0,3	0,0	0,0	0,1
Logé gratuitement	9,0	8,0	3,3	6,4
Autres	3,6	0,9	1,6	2,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

concessions à plusieurs logements sont occupées par une proportion de ménages moins pauvres légèrement plus élevée que celle des ménages pauvres et très pauvres. Environ 5 % des ménages moins pauvres logent dans les villas contre seulement 1,1 % et 0,4 % respectivement des ménages pauvres et des ménages très pauvres. Il faut noter que les ménages pauvres et très pauvres qui logent dans les villas ou dans les immeubles à appartements sont des ménages dont les chefs travaillent probablement comme personnel de gardiennage ou d'entretien. Les proportions de ménages pauvres et très

pauvres qui logent dans les habitats précaires sont légèrement plus élevées que celle des ménages moins pauvres.

La majorité des ménages (80,8 %) au Mali sont propriétaires de leur logement. Cette situation s'explique par le fait que la location n'existe quasiment pas en milieu rural. La location concerne 10,3 % des ménages et la location vente est un mode d'occupation très peu pratiqué par les ménages maliens. Par rapport au degré de pauvreté, il apparaît que la proportion des ménages très pauvres et pauvres propriétaires, est plus élevée que celle des ménages moins pauvres propriétaires du fait que les premiers sont majoritairement installés en milieu rural. Corrélativement, la proportion des ménages moins pauvres en location (20,7 %) est trois fois plus élevée que celle des ménages pauvres (7,1 %). Par ailleurs, on relève que la proportion des ménages logés gratuitement augmente avec le revenu. En effet, la proportion des ménages moins pauvres logés gratuitement est légèrement plus élevée que la proportion des ménages pauvres logés gratuitement et est trois fois plus élevée que celle des ménages très pauvres.

11.2. Fonctionnalités du logement

Les puits aménagés constituent la principale source d'approvisionnement des ménages en eau de boisson avec un taux de 33,4 %, suivis par les puits non-aménagés pour un taux de 25,3 %. Le robinet, le forage et la fontaine publique sont utilisés par 11 à 13 % des ménages. Une proportion non négligeable (6%) utilise des sources d'eau non recommandables.

Par rapport au degré de pauvreté, les proportions de ménages pauvres et de ménages très pauvres qui utilisent les forages et les puits aménagés sont plus élevées que celle des ménages moins pauvres. A l'inverse, les ménages moins pauvres utilisent relativement plus le robinet et la fontaine publique comme source d'eau de boisson. Les sources d'eau non recommandables sont utilisées essentiellement par les ménages pauvres et très pauvres à hauteur de 6 % environ.

La principale source d'éclairage utilisée par les ménages est la lampe à pétrole (ou paraffine) avec un taux de 85,6 % suivie par l'électricité avec un taux de 7,8 %. Le même constat ressort par rapport au degré de pauvreté. Cependant, les ménages moins pauvres utilisent l'électricité à hauteur de 16,0 % contre seulement 5,0 % pour les ménages pauvres et 0,7 % pour les ménages très pauvres.

Le bois de chauffe constitue le principal combustible utilisé par les ménages pour la cuisson des aliments avec un taux de 77,1 % suivi du charbon de bois avec 13,6 %. La proportion de ménages qui utilisent le bois de chauffe augmente au fur à mesure que le revenu diminue tandis que celle des ménages qui utilisent le charbon de bois augmente avec le revenu. Le pétrole est utilisé par une proportion légèrement plus élevée chez les ménages pauvres que les ménages moins pauvres.

D'une manière générale, les ménages quel que soit leur degré de pauvreté déversent majoritairement (80 à 85 %) les eaux usées dans la rue ou dans la nature. La proportion des ménages qui utilisent les autres systèmes d'évacuation des eaux usées varie de 1,2 à 5,3 %.

En ce qui concerne le mode d'évacuation des ordures, l'utilisation des dépôts sauvages est le plus pratiquée par les ménages quel que soit le degré de pauvreté. Cependant la proportion de ménages qui procèdent ainsi augmente au fur à mesure que le revenu

TABLEAU 11.2 : Fonctionnalités du logement

Rubriques	Moins pauvres	Pauvres	Très pauvres	Total
Source d'approvisionnement en eau de boisson				
Robinet	23,4	10,2	3,0	12,7
Forage	8,1	12,5	15,4	11,9
Puits aménagés	33,9	41,8	30,2	33,4
Fontaine publique	16,5	6,6	6,9	11,0
Puits non aménagés	18,1	22,0	38,7	25,3
Eaux de surface	0,0	4,0	2,8	2,9
Autres	0,0	3,0	2,9	2,9
Source d'éclairage				
Électricité	16,0	5,0	0,7	7,8
Lampe à gaz	0,5	0,1	0,7	0,6
Energie solaire	1,3	1,3	0,5	1,0
Groupe électrogène	0,5	0,4	0,3	0,4
Lampe à pétrole/paraffine	79,8	89,4	89,9	85,6
Autres	1,9	3,8	7,9	4,8
Source d'énergie pour la cuisson				
Électricité	1,3	0,9	0,2	0,8
Gaz	0,4	0,2	0,2	0,3
Pétrole	3,3	7,9	3,8	4,1
Bois	72,6	75,2	82,1	77,1
Charbon de bois	19,1	11,5	8,9	13,6
Autres	3,3	4,3	4,8	4,1
Mode d'évacuation des eaux usées				
Réseau d'égout	2,1	0,8	0,9	1,4
Canal fermé	4,3	2,9	1,0	2,7
Canal à ciel ouvert	7,0	7,2	3,0	5,3
Dans le fleuve	1,1	1,3	1,2	1,2
Trou creusé dans la maison	5,6	5,1	4,9	5,2
Dans la rue/la nature	78,5	79,4	85,1	81,5
Autres	1,4	3,5	3,8	2,8
Mode d'évacuation des ordures				
Dépôt autorisé	12,5	5,5	4,9	8,2
Dépôt sauvage	56,1	61,8	67,7	61,9
Camion de ramassage	1,8	0,2	0,1	0,9
Charrette	23,0	24,3	14,2	19,3
Incinération	2,4	1,8	2,0	2,1
Enfouissement	2,7	4,8	8,4	5,5
Autres	1,4	1,6	2,9	2,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

diminue. Par contre, la proportion des ménages qui utilisent les dépôts autorisés baisse avec le niveau de revenu du ménage passant de 12,5 % pour les ménages moins pauvres à 4,9 % pour les ménages très pauvres.

11.3. Biens durables possédés par les ménages

L'EMEP a saisi l'information sur la possession de certains biens d'équipement par le ménage. Ces équipements peuvent être classés en cinq catégories : équipements agricoles, équipements de transports, appareils ménagers, équipements de communication, autres équipements.

Les équipements possédés par une proportion significative de ménages maliens sont la radio (68,7 %), la charrue (47,6 %), la bicyclette (44,1 %) et la charrette (37,9 %).

D'une manière générale, la proportion de ménages possédant au moins un équipement agricole donné augmente avec le degré de pauvreté. En effet, deux tiers des ménages très pauvres possèdent une charrue contre un peu moins de la moitié des ménages pauvres et seulement 28,3 % des ménages moins pauvres. De même, la charrette est possédée par 46,1 % des ménages très pauvres contre respectivement 43,9 % et 27,5 % des ménages pauvres et moins pauvres.

S'agissant des équipements de transport, on relève que la proportion de ménages possédant une bicyclette augmente avec le degré de pauvreté tandis que celles des ménages possédant une voiture ou un vélo-moteur diminuent quand le degré de pauvreté augmente. En ce qui concerne les équipements ménagers et les équipements de communication, les proportions de ménages qui en possèdent diminuent quand le degré de pauvreté augmente.

TABLEAU 11.3 : Proportion de ménages possédant un équipement donné (%)

	Moins pauvres	Pauvres	Très pauvres	Total
Equipements agricoles				
Charrue	28,3	48,8	66,2	47,6
Herse	6,0	10,8	11,5	9,0
Tracteur	0,1	0,0	0,0	0,1
Motoculteur	0,0	0,2	0,5	0,2
Vaporisateur	3,6	7,9	15,7	9,5
Motopompe	0,7	0,4	0,3	0,5
Pirogue	4,9	3,7	3,2	4,0
Filet	6,3	9,2	9,5	8,1
Machine à coudre	5,5	4,3	3,6	4,5
Charrette	27,5	43,9	46,1	37,9
Moulin	0,9	1,3	0,9	0,9
Groupe électrogène	2,3	0,6	0,1	1,1
Equipements de transport				
Bicyclette	35,6	42,9	52,9	44,1
Vélo-moteur	24,3	14,9	10,4	16,9
Voiture	6,4	2,1	0,3	3,2
Appareils ménagers				
Cuisinière	3,8	2,7	2,8	3,2
Réfrigérateur	10,1	1,8	0,3	4,7
Fer à repasser	13,9	6,5	3,4	8,3
Réchaud	8,2	3,8	2,0	4,9
Equipements de communication				
Radio	80,5	68,5	57,3	68,7
Téléviseur	27,5	7,7	3,1	14,1
Antenne parabolique	1,2	0,3	0,1	0,6
Magnétoscope	7,9	1,7	0,3	3,7
Téléphone	4,1	0,6	0,0	1,9
Autres équipements				
Ventilateur	11,6	1,8	0,2	5,2
Climatiseur	1,8	0,4	0,0	0,8

12. Estimation de l'incidence de la pauvreté dans les cercles et les communes

L'échantillonnage de l'Enquête Malienne d'Evaluation de la Pauvreté (EMEP) de 2001 ne permet pas de fournir des indices de pauvreté au niveau des cercles et des communes du pays. Il convient de signaler que ces niveaux géographiques constituent les niveaux opérationnels de beaucoup de programmes et projets de développement.

L'objet de ce chapitre est donc la détermination de paramètres permettant d'estimer les indices de pauvreté pour ces niveaux géographiques. Ces paramètres sont déterminés sur la base des données de l'Enquête Malienne d'Evaluation de la Pauvreté de 2001 et ensuite utilisés avec les données du dernier recensement général de la population et de l'habitat d'avril 1998 pour estimer les indices de pauvreté des cercles et des communes. Ceci est possible en raison du fait que le recensement est une opération exhaustive. Toutefois, les variables utilisées pour la détermination des paramètres doivent être aussi collectées par le recensement général de la population et de l'habitat.

12.1. Choix du modèle

La détermination des paramètres se fait au moyen de techniques économétriques. Deux modèles économétriques sont habituellement utilisés :

- les régressions nominales telles que les régressions de «probits ou logits» en fonction des hypothèses de distribution standard normale ou logarithmique sur le terme d'erreur pour déterminer la probabilité d'un ménage ayant des caractéristiques données d'être pauvre ou pas.
Ces méthodes ont l'avantage de ne pas faire l'hypothèse implicite que certaines caractéristiques du ménage sont indépendantes du niveau de vie. Leur principal problème réside dans l'hypothèse forte portée sur les termes d'erreur ; les paramètres seront faussés si la distribution sous-jacente n'est pas normale ou logarithmique selon le type de régression. Les régressions nominales sont généralement d'une meilleure capacité prédictive pour le ciblage car elles permettent l'identification des pauvres et des non pauvres ;
- Le modèle qui consiste à utiliser l'indicateur de bien-être (dépenses/revenus per capita) comme variable dépendante et effectuer une régression du «Log» de cet indicateur avec comme variables exogènes certaines caractéristiques du ménage, par la méthode des moindres carrés ordinaires.
L'inconvénient de ce modèle est de supposer que les caractéristiques du ménage sont indépendantes du niveau de vie, mais il a l'avantage d'utiliser la totalité de la distribution de l'indicateur de bien-être.

La présente étude a utilisé le second modèle formulé comme suit : $\ln(D_i) = \beta * X_i + \epsilon_i$

Où $i=1...n$; représente les ménages de l'enquête
 D_i représente la dépense par tête
 X_i sont les variables explicatives
 ϵ_i : Termes de l'erreur

12.2. Cartes de pauvretés

Les résultats des régressions effectuées sont présentés en annexe. Les indices de pauvreté des cercles et des communes issus des prédictions effectuées sur la base de ces résultats et des données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat d'avril 1998 sont illustrés sur les cartes ci-dessous.

Dans plus de deux tiers des cercles du Mali, la proportion de la population vivant au dessous du seuil de pauvreté varie entre 50 et 75 % et dans huit (8) cercles soit 16,3 % plus de trois quart de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté. Les cercles qui enregistrent une incidence de pauvreté de 75 % et plus sont localisés dans les régions de Sikasso et de Mopti. Comme nous l'avons vu dans la section 6.1, la crise contomnière de 2001 explique en grande partie le niveau de pauvreté dans les cercles de Sikasso. Les cercles des régions de Kayes, Koulikoro et Ségou ont dans l'ensemble une incidence de pauvreté comprise entre 50 et 75 %. Par contre, les cercles dont moins de la moitié de la population vit en dessous du seuil de pauvreté sont entièrement localisés dans les régions du Nord (Tombouctou, Gao et Kidal).

Environ deux tiers des cercles ont une profondeur de la pauvreté variant entre 25 et 50 % et sont totalement localisés dans les régions au Sud du pays. Les cercles qui enregistrent une profondeur de la pauvreté variant entre 15 et 25 % sont situés dans les régions du Nord du pays.

Quant à la sévérité de la pauvreté, on observe le même profil par cercle que l'incidence de la pauvreté.

L'examen de la carte de pauvreté par commune montre que les communes les plus touchées par la pauvreté (incidence > 75 %) sont concentrées dans les régions de Sikasso et de Mopti et dans une moindre mesure dans la région de Kayes. La plupart des communes ont une profondeur de pauvreté comprise entre 25 et 50 %. Quant à la sévérité de la pauvreté, à l'image de la situation des cercles, elle est plus prononcée dans les communes de Sikasso et de Mopti.

13. Conclusions et recommandations

L'analyse du profil de pauvreté sur la base des données de l'EMEP réalisée en 2001 permet de tirer les conclusions suivantes :

En 2001, le revenu minimum requis pour vivre décemment au Mali est de 144.022 FCFA. Sur cette base, il ressort que deux maliens sur trois (68,3 %) au moins ne disposent pas de revenus monétaires suffisants pour satisfaire leurs besoins essentiels, alimentaires et non alimentaires, de ce fait ces populations vivent dans la pauvreté. Les populations rurales sont nettement plus touchées par le phénomène : quatre personnes sur cinq (80,9 %) sont pauvres en milieu rural contre environ un tiers (32,8 %) de la population des villes. Quel que soit la caractéristique considérée, les pauvres sont majoritairement localisés en milieu rural. Malgré les réformes entreprises depuis les années 1990 ayant permis d'accélérer la croissance économique, l'incidence de la pauvreté n'a enregistré qu'une diminution très faible passant de 72,8 % en 1989 à 68,3 % en 2001, soit 4,5 points de pourcentage, seulement, en une douzaine d'années.

Paradoxalement, la pauvreté est plus présente dans les régions ayant de fortes potentialités agricoles (Mopti, Sikasso et Koulikoro). Plus de trois-quarts des populations de ces régions vivent en dessous du seuil de pauvreté.

Le manque de nourriture est la principale manifestation de la pauvreté selon plus de deux tiers de populations maliennes. Le manque de travail (55,0 %) dans les villes et le manque de matériels et d'actifs (44,3 %) dans les campagnes sont aussi des manifestations de la pauvreté évoquées par des proportions significatives de ménages. La pauvreté est vue par trois-quarts des ménages comme la principale cause de l'exclusion sociale.

La légère baisse de la pauvreté entre 1989 et 2001 a été accompagnée d'une aggravation de l'inégalité dans la distribution de revenu. Cette inégalité est plus marquée dans les tranches extrêmes de la distribution de revenu pour les ménages dont le chef exerce une activité agricole, d'élevage ou de pêche ou dans les bâtiments et les travaux publics. Il s'agit là d'activités fortement dépendantes du cycle saisonnier et de la conjoncture économique.

La pauvreté touche beaucoup plus les familles élargies qui sont généralement de grande taille (8 personnes et +). Environ deux tiers de ces familles vivent dans la situation de pauvreté.

Les populations pauvres sont deux fois moins alphabétisées que les populations moins pauvres. Les enfants des ménages pauvres fréquentent également moins l'école que les enfants des ménages moins pauvres. Plus d'un tiers (34,7 %) de la population moins pauvre sait lire et écrire dans une langue quelconque tandis que cette proportion n'est que de 19,4 % pour la population pauvre. En ce qui concerne la fréquentation scolaire des enfants, on relève que moins de deux tiers (64,4 %) des enfants âgés de 7-12 ans des populations pauvres fréquentent une école contre plus de quatre enfants sur cinq (82,6 %) pour les enfants des moins pauvres. L'échec scolaire et le besoin de travailler expliquent en grande partie le faible taux de fréquentation scolaire des enfants chez les ménages pauvres. Le coût est une raison peu évoquée mais l'éloignement des établissements scolaires est une raison évoquée par 7,5 % des ménages pauvres contre 3,9 % des ménages moins pauvres. Ceci s'explique par le fait que les ménages pauvres sont en moyenne plus éloignés des établissements scolaires. Un ménage pauvre sur dix (10 %) est situé à 5-15 Km de l'école primaire la plus proche contre seulement 4 % des ménages moins pauvres. Les enfants des milieux pauvres ont une propension plus élevée à fréquenter les établissements communautaires : 16,7 % des enfants pauvres fréquentent un établissement communautaire contre 5,2 % des enfants des moins pauvres.

Les ménages pauvres sont en général plus éloignés des centres de santé. Plus d'un tiers (37,8 %) des ménages pauvres sont situés à 5 Km et plus du centre de santé le plus proche contre 21,0 % pour les ménages moins pauvres. Il en résulte une plus faible fréquentation des centres de santé par les populations pauvres. Avec un taux de morbidité quasi-identique, 43,1 % des malades pauvres ont consulté contre 53,9 % des malades chez les moins pauvres. Un peu moins d'un tiers (31,1 %) des pauvres qui sont tombés malades se sont soignés par l'automédication (31,1 %) et un quart (24,8 %) d'entre eux n'ont pas consulté par manque de moyens. Les pauvres qui ont contracté une maladie ont une plus grande propension à se faire consulté au domicile du consultant (26,2 %) et dans les CSCOM (23,1 %).

Les actifs pauvres sont plus occupés à une activité économique que les actifs moins pauvres. Près de la moitié (49,4 %) des actifs pauvres exerçaient une activité économique le mois précédent l'enquête contre 45 % des actifs moins pauvres. Cette suractivité des pauvres est due en grande partie, à la précocité de l'âge d'entrée en activité et l'exercice d'une activité économique au delà de 60 ans. Plus d'un cinquième (21-29 %) des enfants âgés de 6-14 ans des ménages pauvres exerçait une activité économique contre 15,2 % des ménages moins pauvres. De même, 9 % des actifs âgés de 60 ans et plus des ménages pauvres étaient encore en activité contre 7 % chez les actifs des ménages moins pauvres. Les pauvres ont une plus grande propension à travailler dans le secteur des ménages privés/unités informelles tandis que les moins pauvres ont une plus grande propension à travailler dans le secteur public et privé formel. Par ailleurs, plus de deux tiers des actifs pauvres exercent soit une activité agricole soit d'élevage ou de pêche. La majorité des actifs occupés pauvres travaillent comme aide familial sans paiement et ne sont pas le plus souvent rémunérés. D'une manière générale, les ménages dont le chef travaille dans le primaire (agriculture, élevage, pêche) ont une probabilité plus grande d'être pauvres avec une incidence de pauvreté évaluée à 72,7 %.

Les pauvres consacrent une part très importante de leurs revenus aux dépenses alimentaires. Environ 80 % des dépenses des ménages pauvres sont consacrés aux dépenses alimentaires et seulement 2 % et moins de 1 % respectivement aux dépenses de santé et d'éducation.

Les puits aménagés (41,8 %) constituent la principale source d'approvisionnement en eau de boisson des ménages pauvres suivis des puits non aménagés (22 %). Les forages ne sont utilisés que par 12,5 % des ménages pauvres. La lampe à pétrole constitue la principale source d'éclairage des ménages pauvres. Près de 90 % des ménages pauvres utilisent la lampe à pétrole contre 80 % des ménages moins pauvres. 5 % seulement des ménages pauvres ont accès à l'électricité contre 16 % des ménages moins pauvres.

La proportion de ménages pauvres qui disposent d'au moins un équipement agricole est relativement plus élevée que celle des ménages moins pauvres. Par contre les ménages moins pauvres possèdent relativement plus d'équipements de confort du logement.

A la lumière de ces constats, les politiques de lutte contre la pauvreté devraient être orientées vers :

- un accroissement de l'offre d'emplois durables et rémunérés ;
- la recherche d'une plus grande sécurité alimentaire ;
- une amélioration de la politique éducative par une augmentation de l'offre de services éducatifs, une amélioration de l'accès aux fournitures/manuels scolaires ;
- un accroissement de l'accès aux services de santé de base par l'amélioration de l'offre et une sensibilisation plus accrue des populations ;
- l'optimisation de la gestion des autres services sociaux de base (logement, eau potable, électricité, etc.).

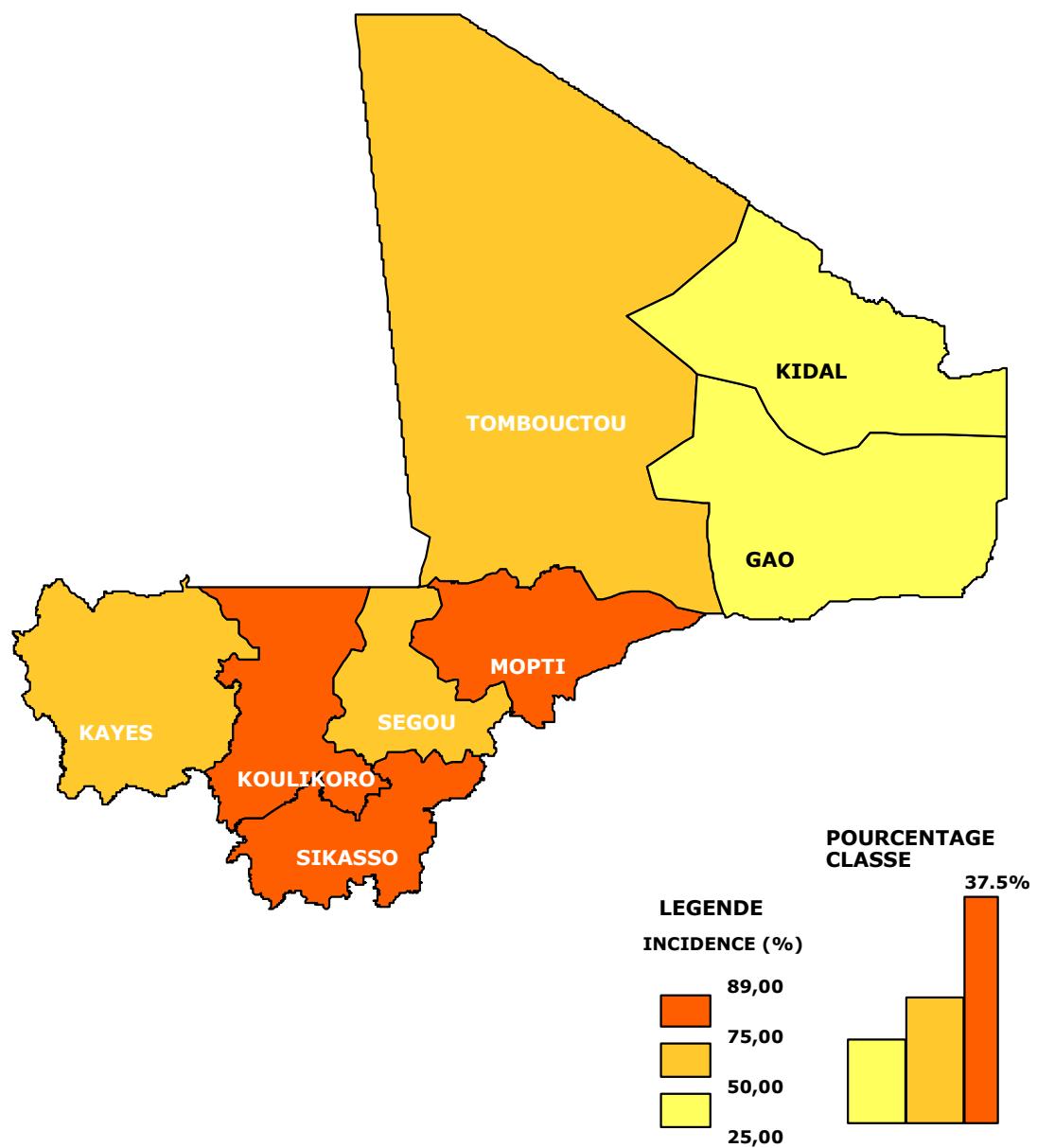
La mesure de la pauvreté et son suivi, dépendent des concepts et outils utilisés. Plusieurs méthodologies sont mises en œuvre aujourd’hui dans diverses études réalisées sur le Mali. Il importe donc, pour la mise en place d’un dispositif de suivi - évaluation de la pauvreté, efficace et pertinent, que les différents acteurs intervenant dans l’amélioration des conditions de vie des populations conviennent d’une définition claire et explicite des outils de mesure et d’évaluation de la pauvreté.

La réalisation de nouveaux types d’enquêtes telle que l’Enquête Perception Pauvreté (EPP) et l’enquête secteur informel du type 1-2 pourrait faciliter une telle démarche.

ANNEXES

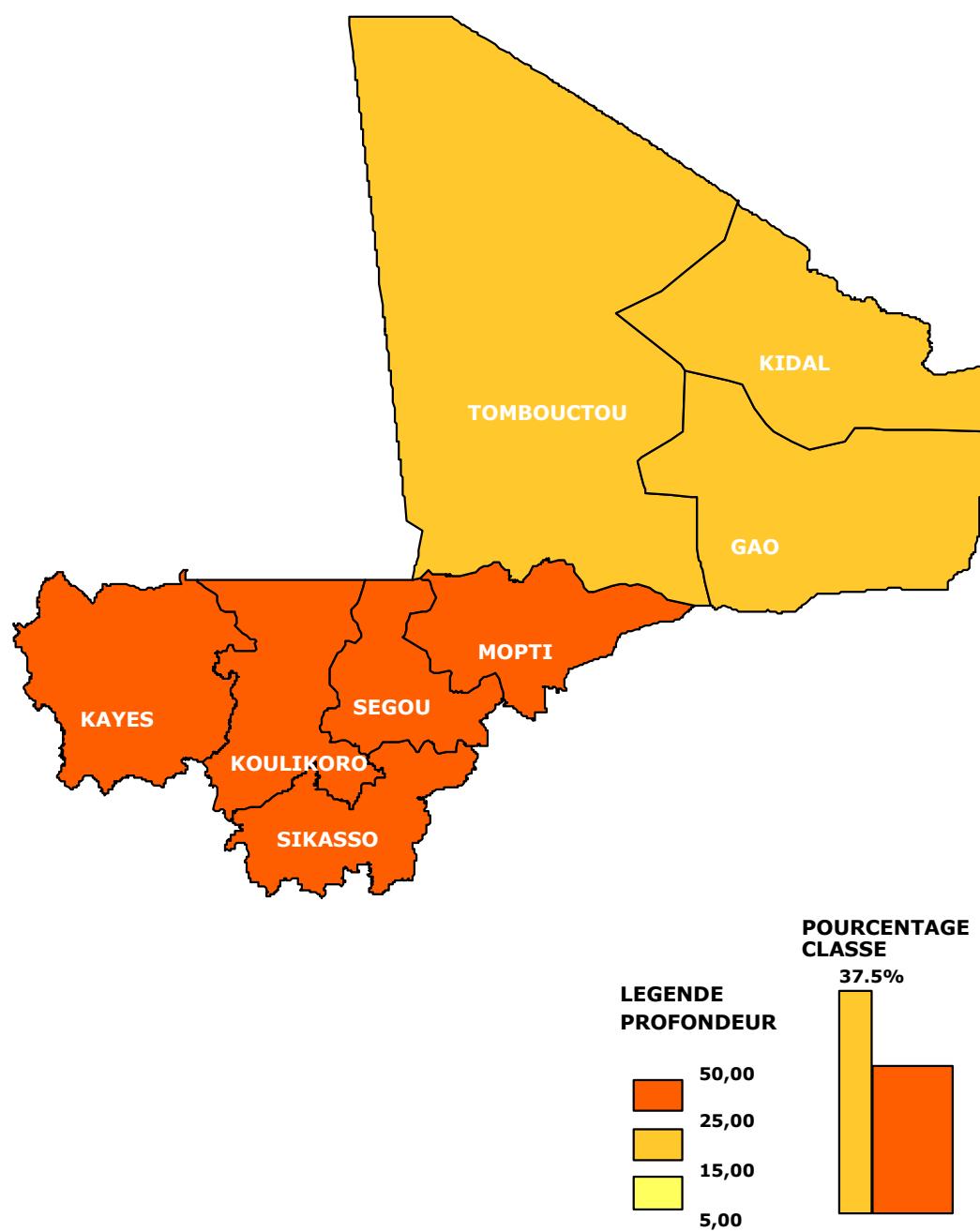
ANNEXE 1 : Cartes de pauvreté

**CARTE 1: PAUVRETE PAR REGION
(Incidence de la pauvreté)**

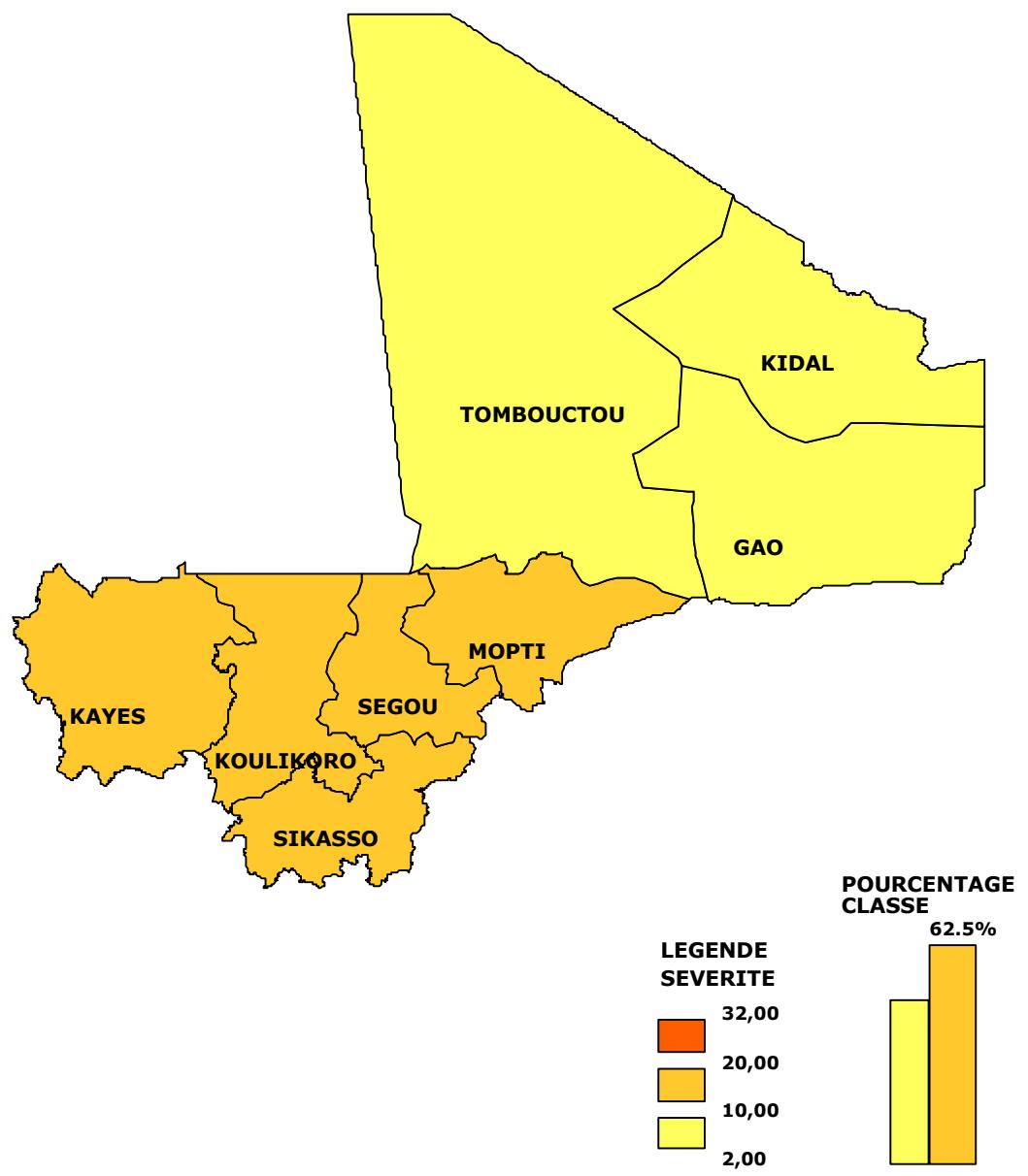


CARTE 2: PAUVRETE PAR REGION

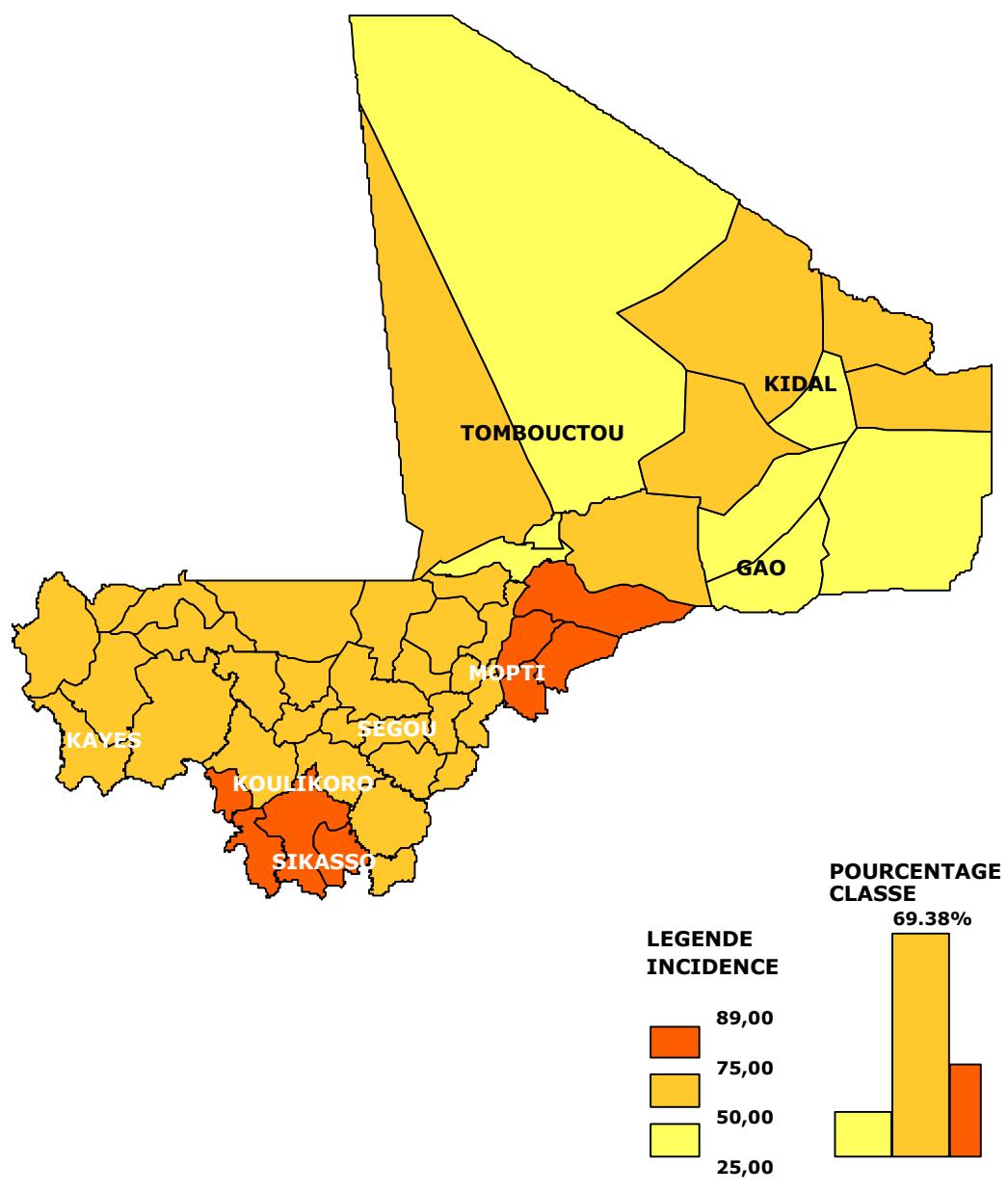
(Profondeur de la pauvreté)



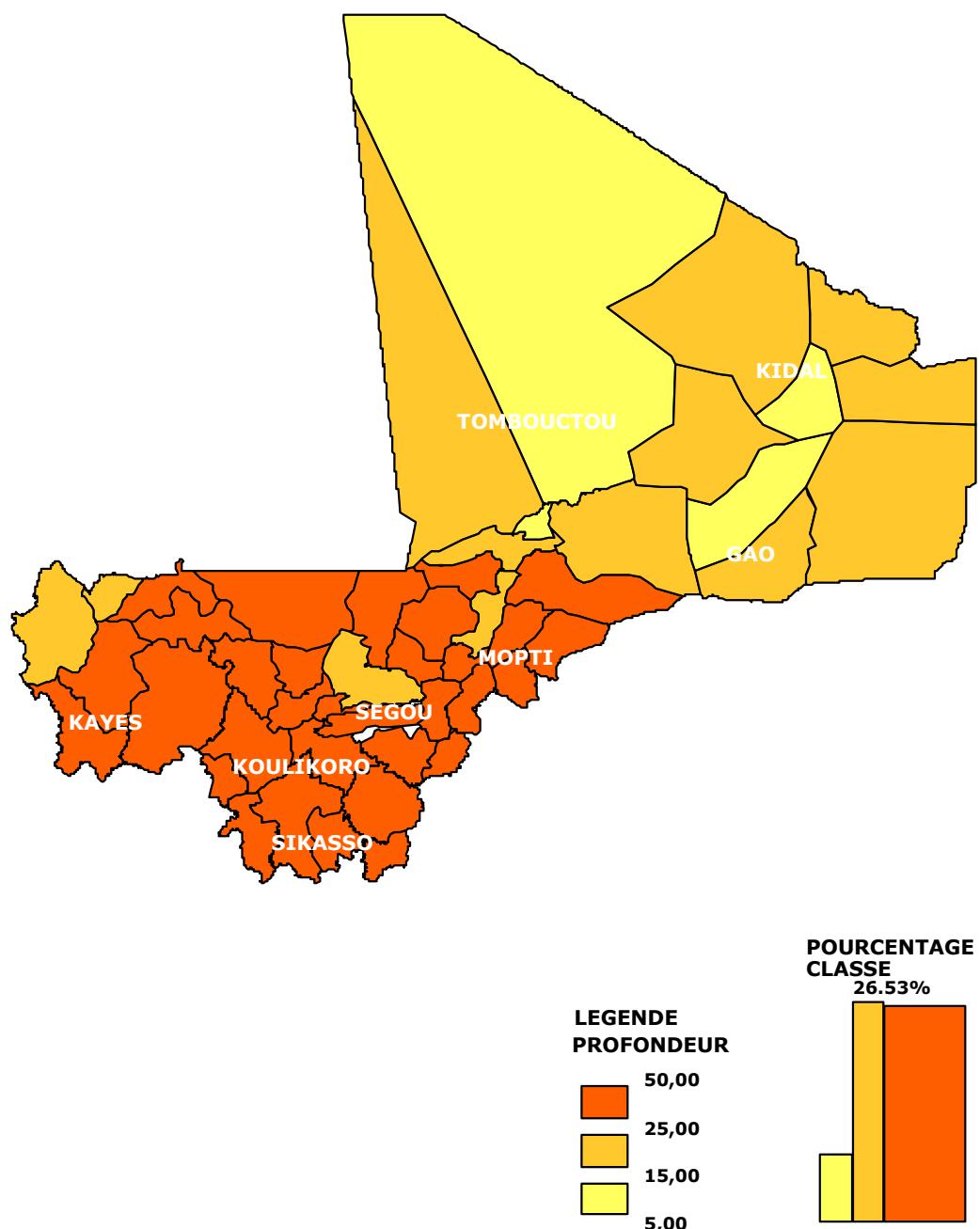
CARTE 3 : PAUVRETE PAR REGION (Sévérité de la pauvreté)



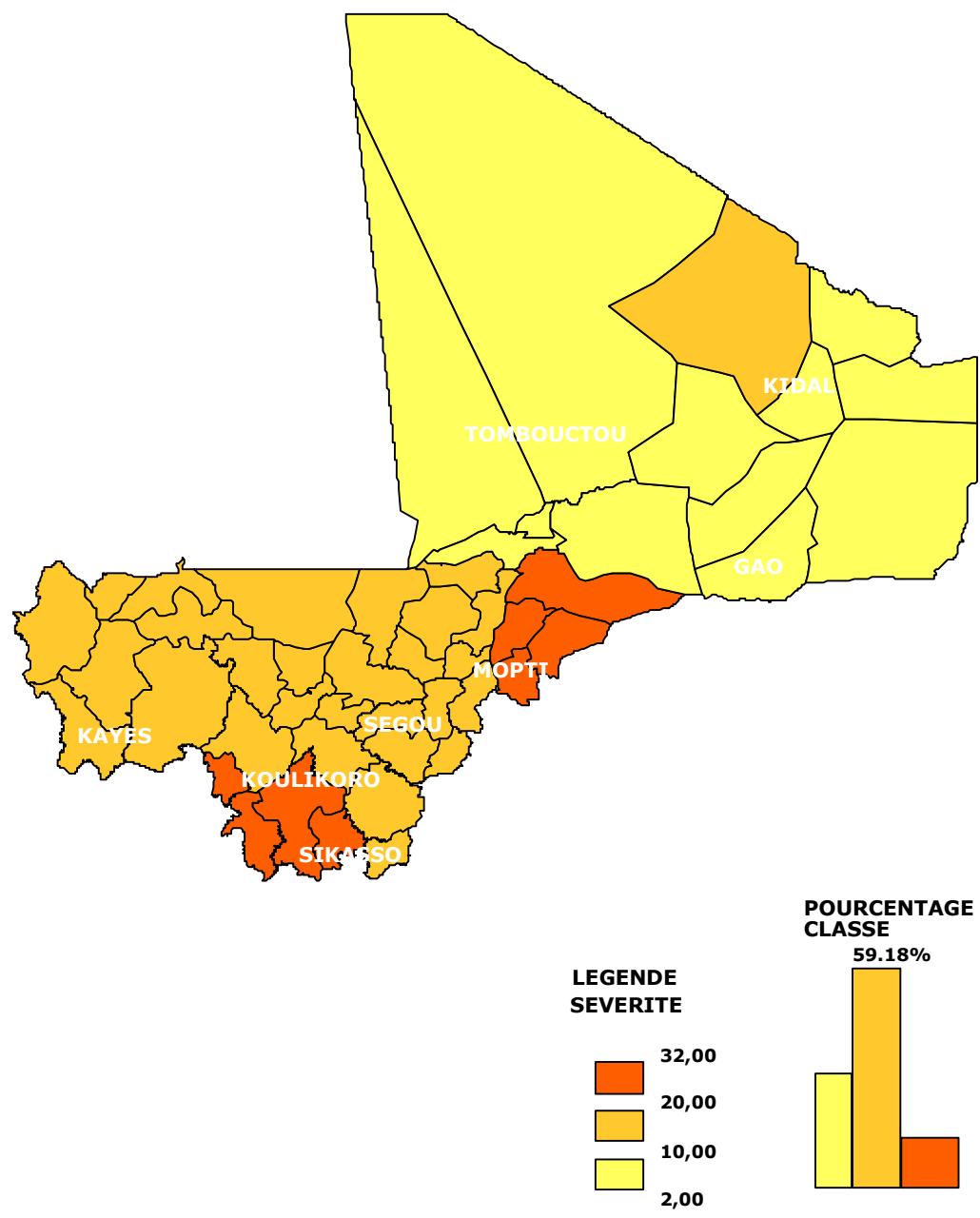
CARTE 4 : PAUVRETE PAR CERCLE
(Incidence de la pauvreté)



CARTE 5 : PAUVRETE PAR CERCLE (Profondeur de la pauvreté)

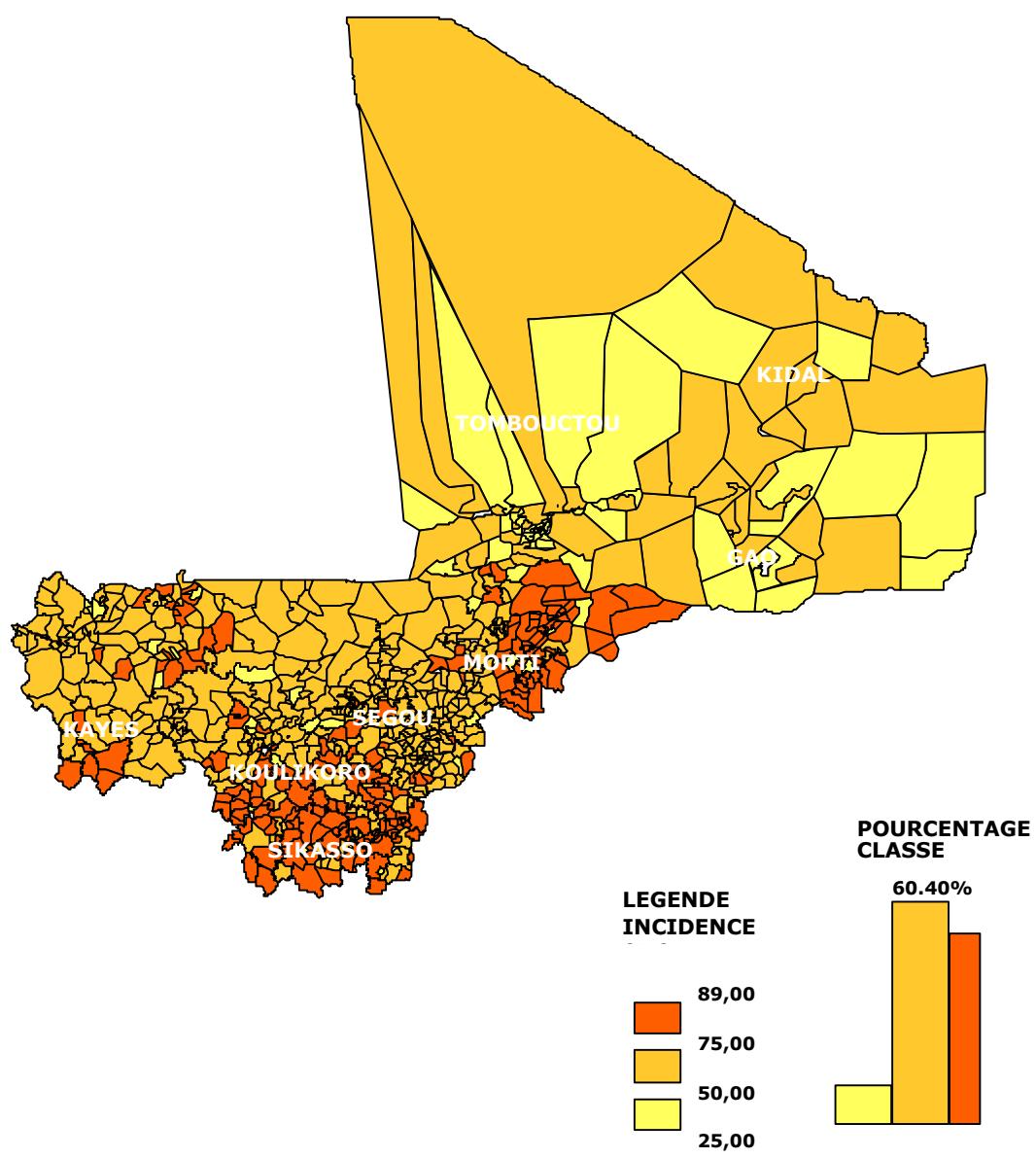


CARTE 6: PAUVRETE PAR CERCLE (Sévérité de la pauvreté)



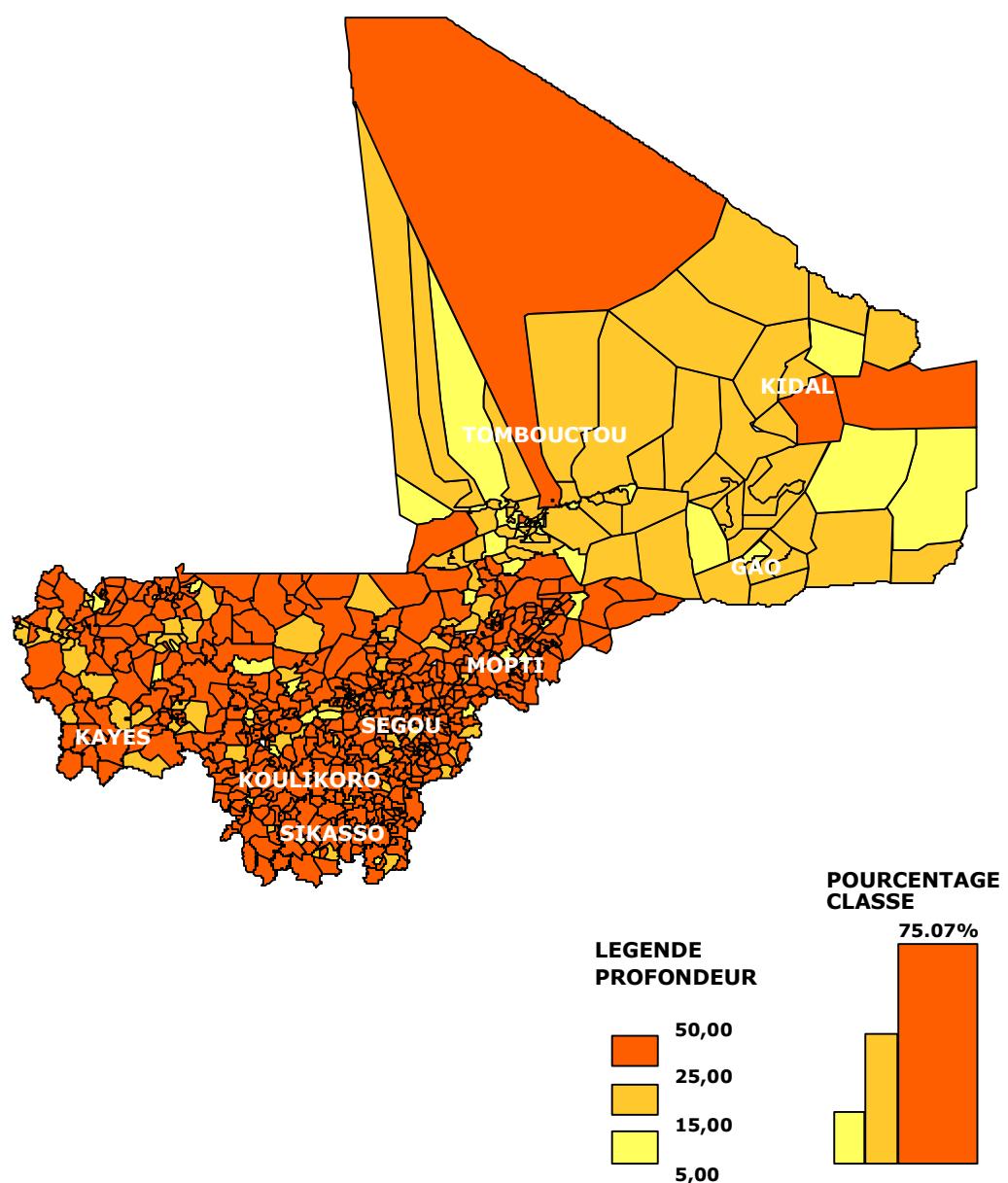
CARTE 7: PAUVRETE PAR COMMUNE

(incidence de la pauvreté)

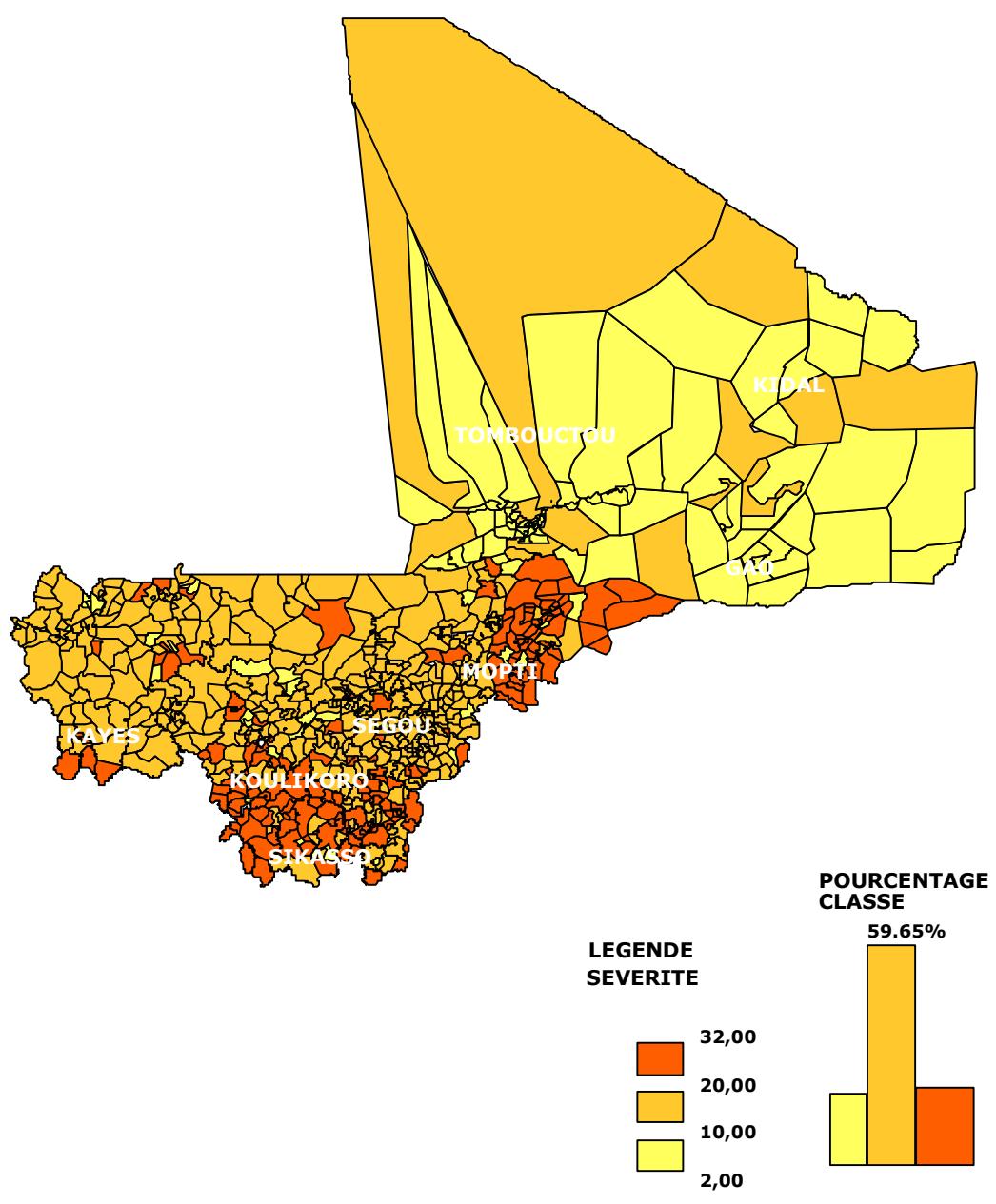


CARTE 8 : PAUVRETE PAR COMMUNE

(Profondeur de la pauvreté)



CARTE 9 : PAUVRETE PAR COMMUNE (Sévérité de la pauvreté)



Annexe 2 : Méthodologie d'élaboration des indices de pauvreté par cercle et commune

1. Facteurs déterminants de la pauvreté

Les régressions ont été effectuées dans cinq (5) strates constituées comme suit :

Strate1	Bamako
Strate2	Autres zones urbaines (sans le nord)
Strate3	Zone rurale Ouest et Est
Strate4	Zone rurale Sud et Centre
Strate5	Zones Nord

2. Résultats de la Strate1

Regression with robust standard errors

Number of obs = 504

F(11, 63) = 13.76

Prob > F = 0.0000

R-squared = 0.3759

Root MSE = 0.49767

Number of clusters (zd) = 64

lnw	Coef.	Std. Err.	t	P> t 	[95% Conf. Interval]	
isole	-.2382175	.0989737	-2.41	0.019	-.4360007	-.0404343
alphacm	.234365	.089824	2.61	0.011	.0548661	.4138639
pprim	-.2776889	.1253633	-2.22	0.030	-.5282074	-.0271704
dur	.2366656	.0705996	3.35	0.001	.0955835	.3777477
polycm	-.3840693	.0558909	-6.87	0.000	-.4957582	-.2723803
electr	.2743425	.0990097	2.77	0.007	.0764875	.4721976
robinet	.1678031	.0777079	2.16	0.035	.0125163	.3230898
primcm	-.1680863	.0728217	-2.31	0.024	-.3136089	-.0225637
fem65_plus	-.1906958	.0809409	-2.36	0.022	-.3524432	-.0289484
zciment	-.3176118	.1032421	-3.08	0.003	-.5239247	-.1112989
zchasseau	.3451203	.1764617	1.96	0.055	-.0075102	.6977508
_cons	12.4238	.0925337	134.26	0.000	12.23889	12.60872

3. Résultats de la Strate2

Regression with robust standard errors

Number of obs = 1096

F(9,151) = 13.39

Prob > F = 0.000

R-squared = 0.2485

Root MSE = 0.53573

Number of clusters (zd) = 152

Lnw	Coef.	Std. Err.	t	P> t 	[95% Conf. Interval]	
Poccup	.763207	.1264909	6.03	0.000	.5132865	1.013128
Bancom	-.199066	.051799	-3.84	0.000	-.3014103	-.0967217
Chaume	-.4077618	.1473221	-2.77	0.006	-.6988407	-.116683
Ciment	.2751748	.0452541	6.08	0.000	.1857618	.3645877
Polycm	-.1859869	.0547633	-3.40	0.001	-.2941882	-.0777855
Hom65_plu_s	-.1641224	.0477094	-3.44	0.001	-.2583866	-.0698582
Zpropriet	.2350892	.1244682	1.89	0.061	-.0108349	.4810132
Ztole	-.2296134	.1168415	-1.97	0.051	-.4604686	.0012419
Zciment	.3712519	.1351151	2.75	0.007	.1042916	.6382122
_cons	11.76107	.1339437	87.81	0.000	11.49642	12.02571

4. Résultats de la Strate3

Regression with robust standard errors

Number of obs = 791
 $F(9, 120) = 18.83$
 Prob > F = 0.0000
 R-squared = 0.3294
 Root MSE = 0.53418

Number of clusters (zd) = 121

Inw	Coef.	Std. Err.	t	P> t	[95% Conf.]	Interval]
elecgazpetr	.1731499	.0636741	2.72	0.008	.0470796	.2992202
indnagro	.2078526	.0836179	2.49	0.014	.0422951	.3734102
polycm	-.5339458	.0862273	-6.19	0.000	-.70467	-.3632217
monocm	-.3748051	.0804198	-4.66	0.000	-.5340308	-.2155794
alphacm	.2661605	.0822368	3.24	0.002	.1033373	.4289836
ciment	.5693947	.1412514	4.03	0.000	.2897267	.8490627
propriet	-.2877194	.1352375	-2.13	0.035	-.5554802	-.0199586
zlatcommune	.3811503	.0883436	4.31	0.000	.2062361	.5560644
zlatprive	.5726047	.2096582	2.73	0.007	.157496	.9877133
_cons	11.80248	.1577942	74.80	0.000	11.49006	12.1149

5. Résultats de la Strate4

Regression with robust standard errors

Number of obs = 1958
 $F(13, 295) = 39.03$
 Prob > F = 0.0000
 R-squared = 0.1874
 Root MSE = .58801

Number of clusters (zd) = 296

Lnw	Coef.	Std. Err.	t	P> t	[95% Conf]	. Interval]
Isole	-.105941	.0526501	-2.01	0.045	-.2095583	-.0023236
Noeducm	-.5265551	.1235114	-4.26	0.000	-.7696302	-.28348
primcm	-.3025463	.0850528	-3.56	0.000	-.4699335	-.1351592
bancom	-.0425089	.0780846	-0.54	0.587	-.1961824	.1111647
banco	.0607713	.0659613	0.92	0.358	-.069043	.1905857
polycm	-.171135	.0330141	-5.18	0.000	-.236108	-.1061619
ciment	.2642425	.0776763	3.40	0.001	.1113726	.4171124
alphacjt	.1503577	.0813789	1.85	0.066	-.009799	.3105145
zplusconc	.1506057	.0852147	1.77	0.078	-.0171	.3183115
zmodern	-.778518	.2733771	-2.85	0.005	-1.316534	-.2405014
zchasseau	-.4897443	.2089616	-2.34	0.020	-.9009887	-.0784998
zbanco	.388343	.0929328	4.18	0.000	.2054477	.5712382
zbancom	-.8954259	.1688926	-5.30	0.000	-1.227813	-.5630387
_cons	12.51196	.1881672	66.49	0.000	12.14164	12.88228

6. Résultats de la Strate5

Regression with robust standard errors

Number of obs =	550
F(12, 89) =	17.14
Prob > F =	0.0000
R-squared =	0.3633
Root MSE =	0.49279

Number of clusters (zd) = 90

Lnw	Coef.	Std. Err.	t	P> t 	[95% Conf.]	Interval]
plusconc	.1858165	.0861672	2.16	0.034	.0146041	.3570289
Pascjt	.4828942	.0853206	5.66	0.000	.313364	.6524245
Ciment	.2957193	.1200529	2.46	0.016	.0571768	.5342618
homme	.2586085	.1083376	2.39	0.019	.0433439	.473873
oyerame	.1898928	.0603188	3.15	0.002	.0700406	.3097451
Agecm	-.0056176	.0025606	-2.19	0.031	-.0107055	-.0005297
Monocm	.1508851	.0538807	2.80	0.006	.0438253	.2579449
hom65_plus	-.2892875	.107572	-2.69	0.009	-.5030307	-.0755443
Salpub	.4249734	.1135916	3.74	0.000	.1992694	.6506775
Zplusconc	-.427563	.171104	-2.50	0.014	-.767543	-.087583
Zlatprive	.7314597	.290879	2.51	0.014	.1534894	1.30943
Zlatcommune	.695411	.1475315	4.71	0.000	.4022691	.9885529
_cons	11.60674	.183851	63.13	0.000	11.24143	11.97205

Les paramètres ainsi estimés sont utilisés dans le recensement pour prédire la consommation des ménages et construire ensuite des cartes de pauvreté à des niveaux géographiques assez désagrégés.

7. Cartes de pauvreté

Une carte de pauvreté est un profil géographique de la pauvreté qui indique les zones d'un pays où elle se concentre. Ces cartes de pauvreté sont très utiles dans l'orientation des dépenses publiques destinées à réduire la pauvreté car elles permettent un ciblage géographique plus précis qui réduit les pertes habituellement liées à un maillage plus grossier.

Or la précision géographique exige de travailler avec des bases de données étendues telles que les recensements de la population. Malheureusement ces opérations ne comportent pas d'informations sur les dépenses, car leur collecte entraînerait un coût très élevé. Les enquêtes fournissent des informations détaillées sur les indicateurs socio-économiques, mais la taille de leur échantillon est limitée. Une méthode consiste alors à combiner les informations de l'enquête avec celles du recensement en utilisant des techniques économétriques. Elle a l'avantage de reposer sur les bases bien connues de l'analyse de la pauvreté:

- Bonne qualité quant à la mesure du bien-être (consommation/revenus) ;
- Possibilité de corriger les variations spatiales des prix ;
- Seuil de pauvreté largement accepté.

La méthode fournit également des erreurs types sur les estimations. Ce qui permet de déterminer le niveau de désagrégation optimal pour les cartes

8. Méthode de construction

Certaines conditions doivent être remplies pour l'application de cette méthode :

- la période couverte par l'enquête doit correspondre à celle du recensement ;
- un nombre suffisant de variables permettant de prédire dans la consommation doit être disponible à la fois dans l'enquête et le recensement.

Les données de l'Enquête Malienne d'Evaluation de la Pauvreté (EMEP 2001) et du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 1998) ont été utilisées pour l'élaboration des cartes de pauvreté du Mali.

La construction des cartes se fait en trois étapes :

- la première étape consiste à estimer un modèle de consommation par tête d'habitant à partir de l'enquête aux ménages ;
- la deuxième étape consiste à appliquer aux données du recensement les estimations des paramètres obtenus par régressions ;
- Les données de consommation obtenues permettent ensuite de calculer les indicateurs de pauvreté et d'inégalité et de construire les cartes de pauvreté.

Les indicateurs de pauvreté et d'inégalité calculés sont :

- Incidence de la pauvreté FGT(0)
- Profondeur de la pauvreté FGT(1)
- Sévérité de la Pauvreté FGT(2)
- Indice d'Inégalité : Gini
- Indices d'inégalité de la classe de l'entropie général GE(0) et GE(1)

Annexe 3 : Tableaux statistiques par milieu de résidence

Tableau a1 : Répartition en pourcentage de la population pauvre et très pauvre par sexe selon le milieu de résidence

Sexe	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Total
Masculin	12,6	87,4	100,0
Féminin	12,6	87,4	100,0
Total	12,6	87,4	100,0

Tableau a2 : Répartition en pourcentage de la population pauvre et très pauvre par groupes d'âges selon le milieu de résidence

Groupes d'âges	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Total
<15 ans	12,5	87,5	100,0
15-59	13,4	86,6	100,0
60 ans+	8,3	91,7	100,0
Total	12,6	87,4	100,0

Tableau a3 : Répartition en pourcentage des ménages pauvres et très pauvres par type de ménage selon le milieu de résidence

Type de ménage	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Total
Ménage unipersonnel	31,3	68,7	100,0
Couples sans enfants	5,3	94,7	100,0
Couples avec enfants	14,0	86,1	100,0
Ménage monoparental	11,2	88,8	100,0
Famille élargie	11,9	88,1	100,0
Total	12,2	87,8	100,0

Tableau a4 : Répartition en pourcentage des ménages pauvres et très pauvres par taille selon le milieu de résidence

Taille du ménage	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Total
1 personne	31,3	68,7	100,0
2 personnes	9,8	90,2	100,0
3 à 4 personnes	9,0	91,0	100,0
5 à 7 personnes	13,4	86,6	100,0
8 personnes et+	12,6	87,4	100,0
Total	12,6	87,4	100,0

Tableau a5 : Répartition en pourcentage des ménages pauvres et très pauvres par sexe du chef de ménage selon le milieu de résidence

Sexe	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Total
Masculin	11,8	88,2	100,0
Féminin	30,7	69,3	100,0
Total	12,6	87,4	100,0

Tableau a6 : Répartition en pourcentage de la population masculine pauvre et très pauvre par situation matrimoniale selon le milieu de résidence

Situation matrimoniale	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Total
Célibataire	16,7	83,3	100,0
Marié monogame	10,0	90,0	100,0
Marié polygame	9,6	90,4	100,0
Veuf	12,2	87,8	100,0
divorcé/séparé	12,2	87,8	100,0
Total	13,2	86,8	100,0

Tableau a8 : Répartition en pourcentage de la population féminine pauvre et très pauvre par situation matrimoniale selon le milieu de résidence

Situation matrimoniale	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Total
Célibataire	19,4	80,6	100,0
Mariée monogame	9,5	90,5	100,0
Mariée polygame	10,1	89,9	100,0
Veuve	11,2	88,8	100,0
divorcée/séparée	21,8	78,2	100,0
Total	12,4	87,6	100,0

Tableau a9 : Répartition en pourcentage de la population pauvre et très pauvre par situation matrimoniale selon le milieu de résidence

Situation matrimoniale	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Total
Célibataire	17,7	82,3	100,0
Marié(e) monogame	9,7	90,3	100,0
Marié(e) polygame	10,0	90,0	100,0
Veuve	11,3	88,7	100,0
divorcé(e)/séparé(e)	20,0	80,0	100,0
Total	12,8	87,2	100,0

Tableau a10 : Répartition en pourcentage de la population pauvre et très pauvre par ethnies selon le milieu de résidence

Ethnie	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Total
Bambara/Malinké	2,3	87,7	100,0
Sonraï	6,5	83,5	100,0
Sénoufo/Minianka	8,6	91,4	100,0
Bobo	5,0	85,0	100,0
Arabe	3,9	96,2	100,0
Touareg	6,8	33,3	100,0
Peulh	3,6	86,4	100,0
Sarakholé	7,5	82,5	100,0
Dogon	3,8	96,2	100,0
Bozo	9,8	90,3	100,0
Maure	5,5	84,5	100,0
Autres ethnies	8,0	72,0	100,0
Total	2,6	87,4	100,0

Tableau a11 : Répartition en pourcentage de la population pauvre et très pauvre par mode de vie selon le milieu de résidence

Mode de vie	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Total
Sédentaire	12,9	87,1	100,0
Nomade	3,1	96,9	100,0
Total	12,6	87,4	100,0

Tableau a12 : Répartition en pourcentage de la population scolaire pauvre et très pauvre par statut de fréquentation selon le milieu de résidence

Fréquentation	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Total
Oui	27,8	72,2	100,0
Non	9,1	90,9	100,0
Total	12,7	87,3	100,0

Tableau a13 : Répartition en pourcentage de la population scolaire pauvre et très pauvre qui ne fréquente pas par raison de non fréquentation selon le milieu de résidence

Raison de non fréquentation	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Total
Trop cher	18,7	81,3	100,0
Trop loin	27,1	73,0	100,0
Echec scolaire	32,5	67,5	100,0
Nécessité de travailler	23,5	76,6	100,0
Manque de moyens	15,3	84,7	100,0
Maladie	30,8	69,2	100,0
S'est marié	44,4	55,6	100,0
Autres	28,7	71,3	100,0
ND	49,8	50,2	100,0
Total	29,4	70,6	100,0

Tableau a14 : Répartition en pourcentage de la population scolaire pauvre et très pauvre qui fréquente pas par type d'école selon le milieu de résidence

Type d'école	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Total
Gouvernement	30,2	69,8	100,0
Eglise	48,4	51,7	100,0
Privé	54,5	45,5	100,0
Communautaire	6,1	93,9	100,0
Autres	27,4	72,6	100,0
Total	27,4	72,6	100,0

Tableau a15 : Répartition en pourcentage des ménages pauvres et très pauvres par niveau scolaire du chef de ménage selon le milieu de résidence

Niveau scolaire	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Total
Aucun	10,0	90,0	100,0
Primaire(1erCycle)	31,1	68,9	100,0
2ndCycle	54,6	45,4	100,0
Secondaire	47,4	52,6	100,0
Supérieur	96,4	3,6	100,0
Total	12,6	87,4	100,0

Tableau a16 : Répartition en pourcentage des ménages pauvres et très pauvres par distance/école primaire selon le milieu de résidence

Distance/Ecole primaire	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Total
Moins d'1 Km	17,6	82,4	100,0
1 à 2Km	24,9	75,1	100,0
3 à 4Km	3,4	96,6	100,0
5 à 15Km	0,4	99,6	100,0
plus de 15Km	0,1	99,9	100,0
Total	12,6	87,4	100,0

Tableau a17 : Répartition en pourcentage de la population de 15 ans et plus pauvre et très pauvre par statut d'alphabétisation selon le milieu de résidence

Alphabétisation	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Total
Alphabétisé	30,6	69,4	100,0
Non alphabétisé	9,9	90,1	100,0
Total	12,7	87,3	100,0

Tableau a18 : Répartition en pourcentage de la population pauvre et très pauvre par état de santé au cours de 15 derniers jours selon le milieu de résidence

Contraction de maladie au cours des 15 derniers jours	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Total
oui	14,0	86,0	100,0
non	11,7	88,3	100,0
Total	12,1	87,9	100,0

Tableau a19 : Répartition en pourcentage des ménages pauvres et très pauvres par distance/centre de santé selon le milieu de résidence

Distance/Centre de santé	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Total
Moins d'1Km	24,3	75,7	100,0
1 à 2Km	42,2	57,8	100,0
3 à 4Km	7,7	92,3	100,0
5 à 15Km	0,5	99,5	100,0
Plus de 15Km	0,5	99,5	100,0
Total	12,6	87,4	100,0

Tableau a20 : Répartition en pourcentage de la population pauvre et très pauvre par consultation au cours des 4derniers semaines selon le milieu de résidence

Consultation au cours des 4derniers semaines	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Total
Oui	21,7	78,3	100,0
Non	9,6	90,4	100,0
Total	14,3	85,7	100,0

Tableau a21 : Répartition en pourcentage de la population pauvre et très pauvre ayant contracté une maladie et qui n'a pas consulté par raison de non consultation selon le milieu de résidence

Raison de non fréquentation	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Total
Maladie	10,0	90,0	100,0
Eloignement	0,6	99,4	100,0
Manque de moyens	11,3	88,7	100,0
Coût consultation	12,4	87,6	100,0
Automédication	10,3	89,7	100,0
Mauvais accueil	11,7	88,4	100,0
Mauvaise qualité des soins	0,0	100,0	100,0
Autres	3,7	96,3	100,0
Total	9,6	90,4	100,0

Tableau a22 : Répartition en pourcentage de la population pauvre et très pauvre qui a consulté par type de personnel vu selon le milieu de résidence

Type de personnel vu	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Total
Guérisseur	15,8	84,2	100,0
Aide soignant	11,8	88,2	100,0
Sage femme/Infirmier	18,5	81,5	100,0
Médecin	35,6	64,4	100,0
Pharmacien	6,6	93,4	100,0
Autres	55,1	44,9	100,0
Total	21,7	78,3	100,0

Tableau a23 : Répartition en pourcentage de la population pauvre et très pauvre qui a consulté par lieu de la dernière consultation selon le milieu de résidence

Lieu dernière consultation	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Total
Domicile du consultant	15,8	84,2	100,0
Domicile du patient	16,3	83,7	100,0
Hôpital	39,9	60,1	100,0
Pharmacie	33,7	66,3	100,0
Clinique	34,6	65,4	100,0
Centre de santé de référence	52,1	48,0	100,0
Centre de santé	0,1	99,9	100,0
CSCOM	21,8	78,2	100,0
Autres	20,2	79,8	100,0
Total	21,7	78,3	100,0

Tableau a24 : Répartition en pourcentage de la population pauvre et très pauvre qui a consulté par distance lieu de la dernière consultation selon le milieu de résidence

Distance au lieu de consultation	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Total
Moins d' 1Km	28,9	71,1	100,0
1 à 2Km	43,6	56,4	100,0
3 à 4Km	14,3	85,7	100,0
5 à 15Km	5,7	94,4	100,0
Plus de 15Km	3,3	96,7	100,0
Total	21,6	78,4	100,0

Tableau a25 : Répartition en pourcentage de la population pauvre et très pauvre qui a consulté par statut du lieu de la dernière consultation selon le milieu de résidence

	Milieu de résidence		
Statut du centre de santé	Urbain	Rural	Total
Public	33,9	66,1	100,0
Privé	18,2	81,8	100,0
Communautaire	15,4	84,6	100,0
Confessionnel	13,1	86,9	100,0
Total	21,7	78,3	100,0

Tableau a26 : Répartition en pourcentage de la population masculine pauvre et très pauvre par statut dans l'emploi selon le milieu de résidence

	Milieu de résidence		
Statut dans l'emploi	Urbain	Rural	Total
Actifs occupés	7,6	92,4	100,0
Chômeur	56,7	43,4	100,0
Inactifs	22,7	77,3	100,0
Total	12,7	87,3	100,0

Tableau a27 : Répartition en pourcentage de la population féminine pauvre et très pauvre par statut dans l'emploi selon le milieu de résidence

	Milieu de résidence		
Statut dans l'emploi	Urbain	Rural	Total
Actifs occupés	7,2	92,8	100,0
Chômeur	51,1	48,9	100,0
Inactifs	14,9	85,1	100,0
Total	12,6	87,4	100,0

Tableau a28 : Répartition en pourcentage de la population pauvre et très pauvre par type d'emploi selon le milieu de résidence

	Milieu de résidence		
Type d'emploi	Urbain	Rural	Total
Actifs occupés	7,5	92,5	100,0
Chômeur	54,1	45,9	100,0
Inactifs	17,2	82,8	100,0
Total	12,7	87,4	100,0

Tableau a29 : Répartition en pourcentage de la population pauvre et très pauvre occupée par groupe d'âge selon le milieu de résidence

	Milieu de résidence		
Groupes d'âges	Urbain	Rural	Total
6-14ans	12,6	87,4	100,0
15-59	13,3	86,7	100,0
60ans+	8,5	91,5	100,0
Total	12,7	87,4	100,0

Tableau a30 : Répartition en pourcentage de la population pauvre et très pauvre occupée par secteur d'activité selon le milieu de résidence

Secteur d'activité	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Total
Public/Parapublic	41,1	58,9	100,0
Privé	51,8	48,2	100,0
Association/Coopérative	18,4	81,6	100,0
Ménages/Uniforme	5,9	94,1	100,0
Total	7,4	92,7	100,0

Tableau a31 : Répartition en pourcentage de la population pauvre et très pauvre occupée par branche d'activité selon le milieu de résidence

Branche d'activité	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Total
Agriculture/Elevage/Pêche	2,3	97,7	100,0
Production/Transformation	18,6	81,4	100,0
BTP	57,4	42,6	100,0
Commerce	55,3	44,7	100,0
Transport	55,0	45,0	100,0
Services	21,9	78,1	100,0
Administration	82,3	17,7	100,0
Total	7,4	92,7	100,0

Tableau a32 : Répartition en pourcentage de la population pauvre et très pauvre occupée par statut dans l'emploi selon le milieu de résidence

Statut dans l'emploi	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Total
Indépendant	14,1	85,9	100,0
Employeur	25,4	74,7	100,0
Salarié du secteur public	54,1	46,0	100,0
Salarié du secteur privé	40,0	60,0	100,0
Aide familial	1,7	98,3	100,0
Apprenti/Stagiaire	69,3	30,7	100,0
Autres	3,5	96,5	100,0
Total	7,4	92,7	100,0

Tableau a33 : Répartition en pourcentage de la population pauvre et très pauvre occupée par forme de paiement dans l'emploi selon le milieu de résidence

Statut dans l'emploi	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Total
En espèce	37,5	62,5	100,0
En nature	4,3	95,8	100,0
Non rémunéré	2,5	97,5	100,0
Total	7,4	92,7	100,0

BIBLIOGRAPHIE

- Profil de la pauvreté, septembre 1993, MEFP/DNSI ;
- Enquête Malienne de Conjoncture Economique et Sociale (EMCES) 1994 : principaux résultats, Primature/Commissariat au Plan/DNSI ;
- Etude sur les revenus et les dépenses de l'Enquête Malienne de Conjoncture Economique et Sociale (EMCES) 1994, Primature/Commissariat au Plan/DNSI ;
- Rapport général de l'Etude Nationale Prospective « Mali 2025 », édition 2001 ;
- L'emploi, le chômage et les conditions d'activité dans la ville de Bamako, DNSI, novembre 2002 ;
- Enquête Malienne d'Evaluation de la Pauvreté (EMEP)-2001 : principaux résultats, juin 2004, MPAT/DNSI ; Bilan diagnostic de la pauvreté au Burundi entre 1998 et 2002, AFRISTAT, mars 2005 ;
- Dynamique de l'analyse de la pauvreté au Mali de 1993 à 2003, ODHD, mai 2005.